



Les dispositifs de test d'activités agricoles

Principes et modalités
Regards croisés d'expériences



Décembre 2011

Sommaire

INTRODUCTION	5
I. Les principes généraux des dispositifs de test d’activités	6
1. Des finalités générales et des spécificités propres à l’agriculture	6
2. Définitions : espace-test, couveuse, pépinière.....	7
II. Les modalités réglementaires, organisationnelles et financières des dispositifs de test d’activités	8
1. Le cadre juridique du test d’activités : le Contrat d’Appui au Projet d’Entreprise (CAPE).....	8
Porteur et bénéficiaire d’un CAPE	8
Objet et contenu d’un CAPE.....	8
2. Les structures porteuses des espaces-test : une diversité de statuts et une pluralité d’acteurs.....	9
Les différentes « postures » des espaces-test	9
Le choix du statut de la structure porteuse d’un espace-test.....	10
Les partenaires et la gouvernance des dispositifs de test d’activités	10
3. Le montage financier des dispositifs de test d’activités	11
III. Les conditions du test d’activités agricoles	13
1. L’organisation foncière	13
2. La mise à disposition d’équipements et de services aux porteurs de projet.....	14
3. Le suivi et la formation des porteurs de projet aux métiers d’agriculteur et d’entrepreneur.....	15
IV. L’animation du test d’activités agricoles.....	16
1. Le choix du type d’activité accueilli et des porteurs de projet.....	16
2. La commercialisation des produits des porteurs de projet.....	16
3. Le suivi post-test d’activités agricoles.....	17
CONCLUSION.....	19

LES FICHES EXPERIENCES	20
Fiche 1 : Projets de pépinières d'activités agricoles, Pays du Calais, Pas-de-Calais.....	22
Fiche 2 : Couveuse en maraîchage biologique du Domaine de Vivier, Communauté d'agglomération de Montpellier, Hérault.....	29
Fiche 3 : Les Champs des Possibles, couveuse d'activités agricoles et rurales, Ile-de-France	35
Fiche 4 : Les Prés d'Amont, espace-test en maraîchage biologique, Communauté d'agglomération de Blois, Loir-et-Cher	42
Fiche 5 : Le Gerموir, pépinière d'activités agricoles et agri-rurales, Ambricourt, Pas-de-Calais	49
Fiche 6 : La SAS Gr.A.I.N.E.S., couveuse agricoles – innovation nourricière, Aquitaine.....	55
Fiche 7 : Couveuse d'activités agricoles en Save et Garonne, Haute Garonne	61
Fiche 8 : Projet de pépinière d'activités maraîchères, Communauté d'agglomération du Grand Besançon, Doubs	66
BIBLIOGRAPHIE	71
PERSONNES CONTACTEES	74

INTRODUCTION

Selon l'Union des Couveuses¹, le concept de couveuse trouve son origine dans les années 1990, alors que les organismes d'accompagnement à la création d'activités prenaient conscience d'un manque d'outils d'accompagnement permettant aux porteurs de projet de passer à l'acte en créant leur entreprise.

Dès le milieu des années 1990, des initiatives de couveuses se sont mises en place sur le terrain, sans toujours s'inscrire dans un véritable cadre légal. En 1995 sont nées les premières CAE (Couveuses et Coopératives d'activités et d'emploi) : ce sont des Scop (Sociétés coopératives et participatives) de forme SA ou SARL, dédiées à l'accompagnement de porteurs de projet dans la création de leur activité.

Peu à peu, les initiatives se sont multipliées et ont fini par obtenir une reconnaissance juridique. Le droit à l'expérimentation des couveuses a été reconnu en 2000 par le Ministère de l'Emploi, et un cadre juridique a été élaboré dans le cadre de la Loi pour l'initiative économique du 1er août 2003. Les acteurs des dispositifs de test d'activité se sont peu à peu structurés en réseaux. Ainsi par exemple, l'Union des Couveuses d'entreprises est née en 2002.

De manière générale, les activités développées dans les dispositifs de test sont majoritairement des activités de service. **Dans le domaine agricole, les premiers espaces-test sont plus récents, datant du milieu des années 2000.** Les projets sont essentiellement issus d'associations agricoles et/ou rurales dites « alternatives » (AFIP, CIVAM, Fédérations d'AMAP...), qui souhaitent faciliter l'installation de porteurs de projet n'entrant pas dans les cadres institutionnels de l'installation (projets innovants, « petites » productions, reconversions, installations hors cadre familial...). Actuellement, les collectivités et EPCI s'intéressent de plus en plus à ces dispositifs et commencent à vouloir les développer sur leurs territoires.

Les espaces-test agricoles sont encore en phase d'émergence en France. Il n'y en a à

peine une dizaine en activité, mais les projets se multiplient. Face à ce foisonnement, à la prolifération des études sur le sujet, et donc aux sollicitations croissantes dont ils font l'objet, les acteurs porteurs d'espaces-test agricoles se sont regroupés au sein d'un Réseau national des espaces-test agricoles, encore relativement informel. Ils souhaitent rationaliser la connaissance et sa transmission sur le sujet, ne répondant de ce fait pas toujours aux sollicitations directes. Ils tentent actuellement de mettre en place des outils pour apporter une réponse unifiée aux sollicitations d'une part, et d'autre part pour offrir un accompagnement plus individualisé (système de compagnonnage) aux acteurs souhaitant développer ce type de projet.

Par ailleurs, au sein de l'Union des Couveuses, un groupe de travail sur les couveuses en secteur agricole a été constituée : il s'agit essentiellement de faire profiter aux membres, en interne, de ce type d'expérience, sans forcément développer des outils de connaissance et de développement des espaces-test agricoles : ce rôle est laissé au Réseau des espaces-test agricoles.

Aujourd'hui, les acteurs porteurs des dispositifs de test d'activités agricoles sont davantage en phase de questionnement et de tâtonnement, que de stabilisation des différents dispositifs. Les points d'incertitude sont encore nombreux, et sont levés au fil de l'avancée des expériences. Ainsi, le présent rapport fait état des réflexions des différentes personnes contactées, complétées par des recherches documentaires. Mais les informations ne sont ni exhaustives, ni totalement tranchées.

¹ Réseau français des couveuses d'activités et d'entreprises : <http://www.uniondescouveuses.com>

I. Les principes généraux des dispositifs de test d'activités

1. Des finalités générales et des spécificités propres à l'agriculture

Dans quelque domaine que ce soit, **l'objectif d'une couveuse est de permettre à des porteurs de projet de tester leur activité économique « grandeur nature » d'une part, et d'apprendre le métier d'entrepreneur d'autre part.** Au final, il s'agit de leur donner les moyens de reprendre ou créer leur propre activité dans les meilleures conditions. Le test leur permet d'évaluer leurs compétences individuelles, d'évaluer la faisabilité économique et humaine de leur projet, ainsi que leurs motivations personnelles. Il leur offre également un droit à l'erreur et à la réversibilité : même si la création d'une entreprise reste la finalité du dispositif, toute personne a le droit de « rater », d'abandonner son projet, de changer d'avis, de se réorienter.

Selon les finalités des organismes porteurs, « l'esprit » des dispositifs de test d'activité peut aller d'un simple portage juridique « coup de pouce » pour la création d'entreprise, à des projets collectifs fondés sur des valeurs, donnant une chance à des porteurs de projets de tester une activité, souvent « marginale », difficilement valorisable via les circuits classiques de création d'activité. Ce cas de figure est souvent le fait d'associations issues du monde de l'éducation populaire. De manière générale, les dispositifs de test d'activités économiques s'inscrivent dans des logiques d'économie sociale et solidaire.

Du point de vue des acteurs territoriaux, en particulier des collectivités locales, les dispositifs de test d'activités présentent des intérêts pour le développement des territoires. C'est un levier pour la création d'activités et donc pour le développement économique du territoire, pour l'insertion professionnelle et l'emploi, pour le renouvellement des activités sur le territoire, voire pour l'innovation.

En matière agricole, les espaces-test peuvent répondre à plusieurs enjeux :

- Faciliter l'installation agricole dans un contexte économique et foncier incertain (d'autant plus en milieu périurbain).
- Accompagner le renouvellement des exploitations, en particulier en facilitant l'installation hors cadre familial (HCF), alors que l'installation dans le cadre familial a tendance à s'essouffler, et que les porteurs de projet HCE ont généralement de plus grandes difficultés à s'installer.
- Redynamiser l'agriculture et lutter contre la déprise sur le territoire.
- Développer une agriculture plus diversifiée, et/ou plus adaptée aux attentes sociétales et alimentaires locales, en favorisant le développement de productions de proximité.
- Etc.

En termes de politique agricole, les dispositifs test d'activités agricoles s'inscrivent dans le cadre plus global des politiques d'installation et d'accueil. Ces dernières peuvent se décliner via de nombreux outils :

- Outils de planification et d'aménagement (protection des espaces, réhabilitation de friches, création de zones agricoles, ZAP et PAEN, restructurations foncières...),
- Facilitation de l'accès au foncier et au bâti agricole (veille et intervention foncière, mise en œuvre du droit de préemption, comités d'installation...),
- Aides à l'installation (accompagnement technique et/ou financier, aides à l'investissement...),
- Mise à disposition de terres (baux environnementaux, stockage de foncier, fermes relais ou fermes communales/intercommunales...),
- etc.

Les dispositifs de test d'activités agricoles, plus approfondis en termes d'accompagnement des porteurs de projet, **sont complémentaires de ces outils, et sont à penser en cohérence avec eux.**

Dans un angle différent, plus social, les dispositifs de test d'activités agricoles peuvent également être complémentaires de dispositifs d'insertion par l'activité agricoles (chantiers d'insertion). Certains projets étudiés envisagent en effet d'ouvrir les dispositifs de test aux personnes issues de dispositifs d'insertion (Pays du Calais).

Du fait des spécificités agricoles (saisonnalité, longueur des cycles de production, investissements lourds, statut du foncier...), les dispositifs de test d'activités agricoles peuvent être différents et doivent prendre en compte d'autres enjeux que dans d'autres secteurs d'activité. Nous essaieront de mettre en lumière les difficultés et points de vigilance qu'il faut envisager en matière de test d'activités agricoles.

2. Définitions : espace-test, couveuse, pépinière

Selon la définition globale donnée par le CELAVAR, « le **test d'activité agricole** consiste à tester – tout en étant accompagné par un réseau d'agriculteurs tuteurs formés – un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet »².

Dans ce document, nous parlerons génériquement d'« **espaces-test** » pour qualifier les différents dispositifs de test d'activité économique. Ce terme, comme l'indique l'AFIP dans une étude, « est neutre : il ne se réfère ni à un statut juridique (association, coopérative), ni à un courant idéologique ou philosophique »³. Il ne concerne pas seulement l'agriculture, mais est

utilisé pour tout type d'activité économique testée.

Les termes « espace-test », « couveuse » et « pépinière » sont tous utilisés pour nommer des dispositifs de test d'activités économiques. Leur sens est variable d'un acteur à l'autre, ils peuvent parfois être utilisés de manière interchangeable. Quelques repères peuvent toutefois être donnés.

Au sens strict, un **espace-test** renvoie à un lieu sur lequel des porteurs de projet peuvent tester leur projet. En matière d'agriculture, il fait d'autant plus sens qu'il peut faire directement référence au foncier, lieu physique de production.

La notion de **couveuse** renvoie davantage aux modalités d'hébergement juridique et d'accompagnement de l'activité en question, plus particulièrement à la structure porteuse du test d'activité. Elle se réfère directement au CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise), l'outil juridique par lequel les acteurs s'engagent mutuellement dans le test ou l'accompagnement de l'activité, et sur lequel nous reviendrons.

La notion de **pépinière** est plus large. C'est en quelque sorte le regroupement d'un espace-test (lieu physique), d'une couveuse (cadre juridique d'accompagnement), de tous les acteurs intervenant dans le dispositif et de ses conditions de fonctionnement collectif (mises à disposition d'équipements et de matériel, services divers aux porteurs de projet...).

² CELAVAR, *L'espace test en agriculture. Une solution innovante pour des installations agricoles durables*, février 2010.

³ AFIP, « Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural », 2007.

II. Les modalités règlementaires, organisationnelles et financières des dispositifs de test d'activités

1. Le cadre juridique du test d'activités : le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)

Actuellement, il n'existe qu'un type de contrat permettant légalement l'encadrement juridique du test d'activités économiques : le **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise**. Le CAPE est issu de la Loi pour l'initiative économique du 1^{er} août 2003, et de ses décrets d'application de 2005⁴. C'est un contrat écrit, entre une personne morale de droit privé ou de droit public (organisme porteur), et une personne physique (le bénéficiaire, porteur de projet). Il ne s'agit pas d'un contrat de travail, puisque le bénéficiaire n'est pas salarié, et l'organisme porteur n'est pas employeur.

Porteur et bénéficiaire d'un CAPE

Le CAPE peut être porté par toute personne morale, de quelque statut que ce soit, à condition que l'organisme soit fiscalisé (entreprise privée ou publique, artisan, coopérative d'activité, couveuse d'entreprises, association, Chambre consulaire...). De manière générale, il s'agit soit de couveuses au statut associatif, soit de coopératives (statut d'entreprise).

Toute personne physique, hormis les salariés à temps complet, peut bénéficier d'un CAPE. Sont donc éligibles les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de droits sociaux, les salariés à mi-temps, les salariés à plein temps dirigeants d'entreprises unipersonnelles, les stagiaires de formation professionnelle, etc. Les porteurs de projet en CAPE ne peuvent pas bénéficier de congés payés, ni des dispositifs de formation continue.

Objet et contenu d'un CAPE

Le CAPE permet au porteur de projet de ne pas assumer seul les risques de son activité, puisqu'il est solidairement responsable avec l'organisme porteur, tout en bénéficiant d'un appui au montage de son projet.

Un CAPE est conclu pour une période de 3 à 12 mois maximum, mais il est renouvelable à deux reprises et peut durer jusqu'à 36 mois. Dans ce cadre, chaque structure détermine ses propres règles de durée des CAPE. Si les porteurs de projet le souhaitent, ils peuvent mettre fin au contrat avant échéance. A noter qu'en matière agricole, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, il n'est pas possible de faire durer le test seulement quelques mois. Un an est le minimum nécessaire, et il faut au moins deux années entières, soit au moins deux cycles de production, pour qu'un porteur de projet ait bien pu s'approprier le métier. **Cette question de temporalité constitue une grande différence du test d'activité en agriculture par rapport aux autres secteurs.**

Le CAPE explicite les engagements et les responsabilités mutuels des signataires. Il définit le cadre légal d'exercice de l'activité, que l'organisme porteur du CAPE met à disposition du bénéficiaire. C'est le principe de **l'hébergement juridique** : le porteur de projet exerce son activité dans le cadre d'une structure juridique existante, qui gère ses relations avec les tiers. Selon les cas, peuvent être fournis aux « testeurs » :

- un n° de SIRET
- un n° de TVA

⁴ Les textes de référence du CAPE :

- Articles 20 et 21 de la loi N° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique
- Décret N° 2005-505 du 19 mai 2005
- Articles L 127-1 à L 127-7 du code de commerce
- Décret n°2008-121 du 7 février 2008 relatif à la protection contre les AT/MP des personnes bénéficiaires d'un CAPE
- Arrêté du 18 février 2008 relatif à la cotisation AT/MP due pour les bénéficiaires d'un CAPE
- Lettre circulaire Acooss n°2008-066 du 28 juillet 2008

- un n° URSSAF ou MSA⁵
- une couverture sociale
- une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (Responsabilité Civile Professionnelle) ;
- un compte bancaire via lequel seront opérées les facturations du porteur de projet.

En ce qui concerne les activités en agriculture biologique, les situations sont différentes selon les dispositifs : le label peut être mise à disposition par le propriétaire ou le locataire des terres, ou par la structure d'hébergement juridique. Le cadre réglementaire reste flou, peu connu et à clarifier, mais il semblerait que ce soit la structure hébergeuse de l'activité qui en soit responsable.

Enfin, le Contrat d'appui définit les modalités de participation du bénéficiaire au coût de l'hébergement juridique et de l'accompagnement.

Le CAPE relève du code du commerce. Il doit être communiqué à l'URSSAF ou à la MSA ainsi qu'au Pôle Emploi.

Le CAPE permet aux bénéficiaires de conserver leur statut antérieur et leurs revenus sociaux (chômeur indemnisé, bénéficiaire de minima sociaux). Si une rémunération leur est versée par la couveuse pendant le test – ce qui n'est pas obligatoire – l'organisme porteur doit payer des cotisations sociales. Dans ce cas les bénéficiaires peuvent perdre leurs droits aux revenus sociaux (cela peut dépendre des montants). Les bénéfices qu'ils dégagent peuvent leur être reversés d'autres manières, notamment sous forme de remboursement de leurs frais de fonctionnement (couveuse *Mature Entreprises* pour l'espace-test des *Prés d'Amont* à Blois). En sortie de test, le solde restant leur est rétribué, les sommes étant soumises au paiement de cotisations sociales et patronales.

De manière générale, il peut être conseillé aux porteurs de projet qui dégagent un chiffre d'affaire de ne pas se rémunérer, mais d'affecter plutôt les montants à de l'investissement pour l'activité à venir (couveuse *Chrysalide* pour l'espace-test du *Germe* à Ambricourt, en Pas-de-Calais). Cela leur permet d'anticiper sur la création d'activité et d'éviter de payer des charges salariales,

alors qu'ils sont dans une phase délicate de lancement d'une activité économique.

2. Les structures porteuses des espaces-test : une diversité de statuts et une pluralité d'acteurs

Les structures porteuses des espaces-test sont très différentes, en termes de statuts, de partenaires impliqués (tant sur le nombre que sur la nature des acteurs), d'organisation, etc. Avant de revenir sur les différentes modalités juridiques et organisationnelles possibles, il est important de faire un détour par les différentes « postures » des espaces-test auxquelles elles correspondent.

Les différentes « postures » des espaces-test

L'AFIP a élaboré une typologie des espaces-test (pas seulement agricoles), en fonction de leurs logiques et stratégies globales⁶. Elle a notamment déterminé trois grands critères de distinction entre les dispositifs.

Tout d'abord, certains espaces-test sont plutôt dans des logiques « pédagogiques », d'autres dans des logiques plus économiques. Les premiers sont centrés sur le test d'activités : il s'agit d'offrir une chance à des porteurs de projet d'expérimenter leur activité sur un temps donné, pour ensuite créer une entreprise en dehors de la structure. La création d'activité constitue un objectif pour le porteur de projet, mais pas forcément pour la structure, qui peut avoir d'autres activités par ailleurs. L'accompagnement de porteurs de projet en test est une activité parmi d'autres. Les seconds sont davantage dans une logique économique, avec des stratégies de pérennisation des activités des porteurs de projet au sein même de la structure. Ces logiques sont très liées au type de structure qui portent les espaces-test.

Parallèlement, deux conceptions du test d'activité peuvent se distinguer. D'une part le test au sens strict qui ne préjuge pas – ou

⁵ A l'origine, seule l'URSSAF reconnaissait le CAPE : la MSA ne l'a reconnu qu'en 2010.

⁶ AFIP, « Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural », 2007, pages 17-21.

moins – de la concrétisation ou non du projet ensuite, et le test au service direct de la création d'activité. Cela aura des implications notamment en termes de niveau d'exigence dans la sélection des candidats, et d'objectifs de création d'activité en sortie de couveuse.

Enfin, un troisième critère de distinction des logiques d'espaces-test renvoie au fait de privilégier des modes d'intervention plus collectifs ou plus individuels, que ce soit dans l'accompagnement des porteurs de projet ou le type d'activités favorisées.

Combinées au contexte d'émergence des projets d'espaces-test et aux configurations locales, ces « stratégies » sont déterminantes pour toute l'organisation des dispositifs qui en découlent : organisation foncière, gestion de la commercialisation, accompagnement des porteurs de projet, etc. Mais tout d'abord, cela a un impact sur le choix du statut de la structure porteuse du dispositif.

Le choix du statut de la structure porteuse d'un espace-test

Les dispositifs de test peuvent être portés par différents types de structures, associations ou coopératives essentiellement, mais aussi collectivités, et autres organismes publics ou privés (chambres consulaires par exemple).

Dans certains cas, une structure de gestion est créée spécifiquement (SAS Gr.A.I.N.E.S. en Aquitaine, *Les Champs des Possibles* en Ile-de-France, etc.), dans d'autres, un des partenaires prend en charge le dispositif (*Le Gerموir* en Pas-de-Calais) ; mais il peut aussi être géré de manière collective (*Les Prés d'Amont* à Blois, couveuse en Save et Garonne, etc.).

Il est possible que la couveuse hébergeant l'activité soit portée par la structure de gestion et d'animation de l'espace-test (*Les Champs des Possibles* en Ile-de-France), ou qu'il s'agisse d'un partenaire extérieur (couveuse portée par l'ADEAR dans l'agglomération montpelliéraine, *Les Prés l'Amont* à Blois, *Le Gerموir* en Pas-de-Calais, etc.). Le choix de faire appel à une structure extérieure correspond souvent à un manque de moyens et de compétences internes, à des statuts incompatibles (structure non-fiscalisée), ou à la volonté de s'appuyer sur des partenaires d'expérience.

Deux grands types de statuts sont utilisés pour les espaces-test : le statut associatif, et le statut coopératif. Les

coopératives sont les seules qui permettent l'intégration des porteurs de projet dans la structure après installation. Par ailleurs, ce statut est souvent choisi, du moins en ce qui concerne les expériences que nous avons étudiées, pour accentuer le caractère « réel » du test d'activité. L'idée est que s'il s'agit d'apprendre aux porteurs de projet de créer leur propre entreprise, autant qu'ils le fassent dans le cadre d'un fonctionnement d'entreprise. De plus, ces derniers auraient davantage de crédibilité auprès de leurs partenaires professionnels, notamment leurs fournisseurs, que dans un cadre associatif.

A contrario, ne pouvant pas intégrer l'activité de leurs porteurs de projet au sein de la structure, les couveuses associatives ne peuvent les accueillir au-delà de la durée légale du CAPE, de 3 années maximum. Le statut associatif renvoie davantage à des logiques pédagogiques, donc de test au sens strict.

Les avantages et inconvénients des différents statuts restent à approfondir, notamment au vu de l'évolution des expériences en cours. Toujours est-il que c'est un choix qui peut être déterminant.

Les partenaires et la gouvernance des dispositifs de test d'activités

Les dispositifs de test d'activité sont forcément **des structures collectives, ou du moins impliquant un certain nombre de partenaires**. Un des critères de réussite d'un projet d'espace-test repose sur la mutualisation des connaissances (vision globale, communication des opportunités de projets ou financements), des compétences, voire des ressources matérielles.

Au-delà des partenaires financiers (nous y reviendront), il est incontournable d'impliquer des **partenaires institutionnels** de l'emploi (Pôle Emploi) et de sécurité sociale (ASSEDIC ou MSA).

En lien plus direct avec le projet de l'espace-test, trois types d'acteurs doivent être impliqués. Tout d'abord, des **partenaires techniques agricoles**, des acteurs à la fois de l'installation et de la formation, pour l'identification des porteurs de projet, leur suivi, leur accompagnement pendant et après le test, ou encore leur insertion d'un réseau de professionnels. **En matière d'entrepreneuriat, il faut également impliquer des acteurs permettant d'accompagner les porteurs de projet sur le plan administratif** (gestion, comptabilité...) : ce sont souvent les couveuses elles-mêmes.

Enfin, **les acteurs intervenant dans le domaine agricole sur le territoire doivent également être impliqués, en premier lieu les collectivités locales.** Ces dernières peuvent apporter des financements, mais aussi intervenir sur le foncier, le logement, ou encore les débouchés des porteurs de projet. Les dispositifs de test d'activité agricole gagnent à être intégrés dans les politiques des collectivités, que ce soit au titre de l'insertion économique et/ou sociale, de la valorisation de l'agriculture, de l'alimentation, etc. De nombreux autres acteurs – y compris les habitants – peuvent être impliqués, selon les ressources et configurations locales.

En matière agricole, en raison de l'ancrage territorial de l'activité, l'intégration du réseau de partenaire sur le territoire apparaît comme un facteur essentiel de réussite, voire une exigence. Cela permet une bonne adaptation dispositif au contexte, une meilleure crédibilité et visibilité. C'est également bénéfique aux porteurs de projet : intégration dans un réseau de partenaires locaux, crédibilité sur le territoire, etc.

3. Le montage financier des dispositifs de test d'activités

Un dispositif de test d'activité est assez coûteux à mettre en place, d'autant plus en agriculture, parce que les investissements sont plus lourds que la plupart des activités de service développées en test d'activité. Il est parfois nécessaire d'acquérir du foncier, d'engager des aménagements et travaux (bâtiments, irrigation...), d'investir dans du matériel.

Les espaces-test sont également coûteux à pérenniser, notamment avec des coûts de fonctionnement élevés. En termes de ressources humaines, l'AFIP estime que les espaces-test nécessitent au moins un à deux ETP⁷.

Chaque dispositif de test d'activité a ses propres modalités de financement. Il est à noter que dans tous les cas, **les porteurs de**

projet participent au financement des espaces-test, d'une part via le CAPE (participation au coût de l'accompagnement et de l'encadrement juridique) et parfois par d'autres biais : adhésion ou cotisation s'il s'agit d'une coopérative (prélèvement d'un part sur le chiffre d'affaire), paiement d'une sorte de « droit d'entrée » pour la mise à disposition de conditions matérielles, paiement des charges (eau, électricité), facturation de services...

Le niveau d'autofinancement des espaces-test est différent d'un dispositif à un autre, notamment en fonction de leur statut. De manière générale, les associations sont davantage dépendantes des financements publics et diverses subventions – notamment de fonctionnement – que des coopératives. Ces dernières s'appuient davantage sur les résultats de l'activité des porteurs de projet. Dans une logique économique d'entreprise, auront tendance à favoriser l'autofinancement, via des prélèvements proportionnellement plus importants sur les bénéfices réalisés par les porteurs de projet.

L'autofinancement est rarement suffisant pour faire fonctionner un espace-test, qui plus est agricoles : il est même la plupart du temps minoritaire. Il est donc indispensable de faire appel à des financements extérieurs, notamment au moment de la création des dispositifs. Les **subventions classiques** des différentes collectivités, EPCI, et de l'Etat peuvent être sollicitées, via des dispositifs adaptés. Les espaces-test sont également éligibles aux **financements européens dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE, au titre de la création d'activité), ou via certains Projets EQUAL.** En termes de financements privés, beaucoup font appel à des **fondations**, notamment la Fondation de France.

Dans son étude de 2007 sur la pérennisation des espaces-test agricoles⁸, l'AFIP a identifié trois « leviers » de pérennisation :

- **Agir sur la réduction des coûts** : le mécanisme mis en avant est celui de la mutualisation : mutualisation des moyens matériels, humains, des services, des compétences. Il s'agit notamment de s'appuyer sur les ressources des

⁷ AFIP, « Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural », 2007.

⁸ AFIP, « Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural », 2007.

partenaires : partage des locaux et du matériel de bureautique (éviter de nouveaux investissements), partage des services administratifs (éviter d'avoir à financer un poste supplémentaire)... Le recours au bénévolat des partenaires ou même des porteurs de projet est également envisagé, notamment pour l'animation des temps collectifs.

- **Diversifier les ressources financières publiques**, notamment en assurant une veille active et permanente vis-à-vis des sources de financement potentielles (appels d'offre, nouvelles subventions, ...), mais aussi en développant de nouveaux partenariats.
- **Augmenter l'autofinancement** en augmentant le chiffre d'affaire de l'espace-test : augmenter le nombre de porteurs de projet – sans augmenter les charges d'autant –, augmenter le chiffre d'affaire des porteurs de projet (en privilégiant les activités à plus forte valeur ajoutée), ou encore développer les prestations. Les espaces-test actuellement en activité ont parfois mis en place des activités de conseil ou de formation extérieures, à destinations des organismes souhaitant mettre en place ce type de dispositif. Mais avant de s'engager dans ce type d'activités annexes, il est important d'avoir stabilisé le fonctionnement de l'espace-test, et de pouvoir dégager le temps nécessaire pour les assurer.

III. Les conditions du test d'activités agricoles

1. L'organisation foncière

Le besoin de foncier est très spécifique à l'activité agricole. En trouver constitue souvent le principal obstacle rencontré par les partenaires des espaces-test agricoles, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de trouver n'importe quel foncier. Il faut qu'il soit adapté au projet de l'espace-test (type de production privilégié) et/ou des porteurs de projet, qu'ils fonctionnel, exploitable...



Vue des terres maraîchères sur l'espace-test du Gerموir (Ambricourt, Pas-de-Calais)

Parmi les expériences en cours ou en projet que nous avons étudiées, différentes modalités d'organisation foncière ont pu être rencontrées :

- **couveuses à site unique** (*Le Gerموir* en Pas-de-Calais, *Les Prés d'Amont* à Blois, pépinière maraîchère à Besançon),
- **couveuses multi-sites** à l'échelle intercommunale (pépinières en Calais) ou régionale (SAS *Gr.A.I.N.E.S.* en Aquitaine, couveuse *Les Champs des Possibles* en Ile-de-France),
- **systèmes intermédiaires, avec un site permanent et des possibilités de sites « mobiles »**, à l'échelle intercommunale (Couveuse en Save-et-Garonne) ou départementale (Couveuse de l'ADEAR dans l'agglomération montpelliéraine).

De manière générale, deux principaux cas de figure ressortent, qui peuvent être combinés au sein d'un même dispositif.

Un fonctionnement avec des terrains fixes/permanents : les porteurs de projet testent leur activité sur un site unique, et vont s'installer ailleurs – ou s'installent sur place si la surface est suffisante pour combiner des installations et des activités de test.

Un fonctionnement avec des terrains « mobiles », qui se décline en deux modalités. D'une part, il peut s'agir de **louer des terres spécifiquement pour la phase de test, en bail précaire**. Cela permet d'être plus souple dans l'accueil de porteurs de projet, et surtout de pouvoir accueillir une plus grande diversité de projets (en cultures comme en élevage), en recherchant des terres adaptées à différents types productions (agronomie, irrigation, topographie...). Cela implique d'intervenir sur un territoire suffisamment large pour multiplier les opportunités, et surtout où le foncier est relativement disponible. L'autre logique consiste à **accompagner les porteurs de projet directement sur leur lieu d'installation, en portant éventuellement le foncier durant la période de test**. En termes d'intégration sur le territoire, c'est probablement l'une des solutions les plus pertinentes... mais pas toujours possible à appliquer.

Dans tous les cas, **la structure porteuse de l'espace-test peut-être propriétaire du foncier (moins fréquent), ou locataire, via un bail ou une convention d'occupation**. Le propriétaire peut être un propriétaire privé, une collectivité, une association. Quand il s'agit d'une collectivité, la mise à disposition peut se faire à titre gratuit, en guise de participation financière au dispositif. De manière générale, lorsque le propriétaire est une collectivité ou une association, il est souvent l'un des partenaires de l'espace-test. Il arrive d'ailleurs souvent que ces partenaires achètent le foncier spécifiquement pour la réalisation du projet d'espace-test.

Au-delà de l'acquisition ou même de la location de terres, il peut être nécessaire d'intervenir pour les adapter à l'activité de test. Tout d'abord, pour les projets en agriculture biologique, il faudra en assurer la conversion si elles ne sont pas déjà labellisées. Il faut également envisager

d'éventuels aménagements, potentiellement coûteux : bâtiments de stockage, ateliers de préparation des produits, systèmes d'irrigation, etc.

La question de l'échelle d'intervention d'un dispositif de couveuse se pose, notamment dans un contexte où elles ont tendance à se développer un peu partout en France. **Le problème de la concurrence entre les dispositifs est à envisager** : est-il pertinent d'avoir plusieurs espaces-test à site unique sur un même département, voire plusieurs dispositifs de couveuse agricole, même multi-site ? Les porteurs de projet, même s'ils peuvent être nombreux, ne le sont pas forcément suffisamment pour pouvoir assurer l'activité de plusieurs dispositifs. Sans aller jusqu'à envisager une concurrence entre eux, leur multiplication ne sera pas forcément gage d'une augmentation des vocations d'agriculteurs sur le territoire. Le risque est éventuellement de revoir à la baisse les critères de sélection pour l'entrée en test, et d'accueillir des personnes sans réel projet. Il est donc important, avant mettre en place ce type de dispositif, d'avoir connaissance des autres projets aux alentours, pour éventuellement de mutualiser les compétences et les dispositifs. Les systèmes multi-sites semblent adaptés à ces situations : ils permettent d'avoir une seule structure juridique, et éventuellement plusieurs structures ou collectifs d'acteurs localement pour porter les différents sites de test.

2. La mise à disposition d'équipements et de services aux porteurs de projet

Les espaces-test agricoles, au-delà de la mise à disposition d'un cadre juridique et de terrains, proposent aux porteurs de projet la mise à disposition d'outils pour mener à bien leur activité :

- bureaux, ateliers, hangars, bâtiments de stockage, etc.
- machines et outils agricoles,
- outils de commercialisation (étals de marché, balances, véhicule pour transporter les produits, caquettes, etc.).

Parfois, les porteurs de projet sont incités à investir eux-mêmes dans du matériel. Au-delà du fait que cela leur permette d'anticiper leur installation, deux raisons peuvent intervenir : soit il s'agit de matériel non-mutualisable (c'est souvent le cas pour le petit matériel), soit il s'agit d'outils très spécifiques à une activité, qui ne pourront pas être valorisée par d'autres producteurs. Dans ces cas de figure, les porteurs de projet investissent eux-mêmes, ou la structure peut acheter le matériel puis le revendre au porteur de projet en sortie de test.

Même si ils peuvent bénéficier d'aides ou de remboursements de leurs frais, **les porteurs de projet achètent eux-mêmes leurs consommables.** En matière d'élevage, tout dépend des conditions, mais ils achètent également leur cheptel et le gardent en sortie de test (SAS Gr.A.I.N.E.S.).



Hangar de stockage du matériel agricole au Gerموir (Ambricourt, Pas-de-Calais)

L'investissement dans le matériel et son entretien sont en général à la charge des structures porteuses des espaces-test. Cependant, certaines font appel à des prestataires extérieurs à qui elles les louent. **Pour limiter les coûts d'investissement, il peut être envisagé de créer ou de se rapprocher d'organisations susceptibles de partager leurs moyens matériels**, type CUMA. Il est également possible de les solliciter pour mutualiser des moyens humains. Ainsi par exemple, les partenaires d'espaces-test dont les membres sont des agriculteurs (groupements de producteurs) peuvent proposer aux porteurs de projet des temps de mise à disposition de main-d'œuvre, qui seront soit facturés, soit rendus par du travail sur les exploitations de ces agriculteurs. C'est le système qui est mis en place au sein de l'espace-test des *Prés d'Amont* à Blois.

En termes de services, les porteurs de projet bénéficient généralement d'un appui voire d'une prise en charge de leurs démarches administratives. Les espaces-test (en général les structures porteuses des CAPE) peuvent assurer leurs facturations et leurs déclarations auprès des organismes de sécurité sociale, calculer et payer leurs cotisations sociales, assurer le suivi comptable de leur activité, etc.

La question du logement des porteurs de projet peut se poser, notamment lorsque ceux-ci viennent de loin. Parmi les expériences étudiées, aucun dispositif n'assure leur hébergement. Cependant, les porteurs de projet peuvent être accompagnés dans leurs démarches, par la mobilisation des réseaux des partenaires du dispositif, et par la sollicitation des maires des Communes environnantes.

De manière générale, les porteurs de projet participent financièrement à la mise à disposition des outils et services. Cela peut se faire selon différentes modalités, entre le paiement d'un forfait annuel ou la facturation au temps d'utilisation.

3. Le suivi et la formation des porteurs de projet aux métiers d'agriculteur et d'entrepreneur

Les espaces-test agricole ont pour vocation d'accompagner les porteurs de projet dans l'apprentissage de leur future activité, à la fois d'entrepreneur (gestion administrative, comptabilité) et d'agriculteur. **Cet accompagnement se fait par plusieurs biais : suivi quotidien sur le site, formations pratiques et/ou théoriques, mise à disposition d'informations et de documentation, apport d'échange d'expériences, etc.**

Les programmes de formation et de suivi doivent être adaptés aux projets des

testeurs, si possible en amont de la phase de test, même si ils peuvent être réadaptés en fonction des évolutions et des besoins de l'activité.

Les acteurs de l'accompagnement des porteurs de projet peuvent être variés. Pour l'apprentissage du métier d'entrepreneur, ce sont souvent les couveuses (structures porteuses des CAPE) ou des organismes spécialisés qui sont mobilisés (boutique de gestion...), qui mettent à disposition leur offre de formation.

En matière agricole, ce sont naturellement les partenaires agricoles (Chambres d'agriculture, associations agricoles, lycées...) qui interviennent via leurs dispositifs, souvent déjà existants.

Un système de tutorat est généralement mis en place : il s'agit de solliciter les agriculteurs du territoire, membre du réseau de l'un des partenaires la plupart du temps, pour suivre un porteur de projet, lui transférer ses compétences, son expériences. Selon les dispositifs, ce suivi est plus ou moins approfondi. Les tuteurs se voient parfois proposer des formations au transfert d'expérience (*Les Champs des Possibles* en Ile-de-France), et peuvent bénéficier d'indemnisations pour le temps passé (*Les Prés d'Amont* à Blois).

Enfin, de manière plus générale, **les porteurs de projet sont intégrés dans des réseaux de professionnels**, ce qui permet, en plus de bénéficier de contacts et d'appuis dans le monde agricole, d'avoir l'occasion d'échanger sur les pratiques, les connaissances des autres et de partager leur expérience.

L'accompagnement des porteurs de projet est un volet essentiel des espaces-test agricoles, mais il ne doit pas se transformer en une assistance. **Dans la tension entre autonomie et accompagnement, le curseur doit être équilibré, en fonction notamment du niveau de compétence des porteurs de projet.** Dans certains dispositifs, le suivi est plus approfondi pour garantir la bonne marche de l'activité et éviter les échecs. Dans d'autres, l'autonomie est privilégiée, avec un accompagnement allégé et un approfondissement de celui-ci en fonction des demandes et besoins des porteurs de projet.

IV. L'animation du test d'activités agricoles

Outre la mise à disposition d'un hébergement juridique, de foncier, de matériel et de services, les structures porteuses des espaces-test sont chargées de l'animation et de la gestion globale des dispositifs. Cela comprend l'accueil des porteurs de projet – et donc la définition de critères de sélection –, l'organisation de la commercialisation de leurs produits, et la gestion de leur sortie de test

1. Le choix du type d'activité accueilli et des porteurs de projet

La plupart des dispositifs de test d'activité agricole étudiés accueillent des activités de maraîchage diversifié, souvent en agriculture biologique. Cela tient en premier lieu aux projets des partenaires, qui souhaitent promouvoir des productions de proximité, alternatives aux productions dominantes des territoires, et répondant aux attentes des populations locales.

Mais c'est également pour des raisons pragmatiques. **Compte-tenu des modalités du test d'activité, et notamment de sa temporalité (de quelques mois à trois années maximum pour le CAPE), seules les productions de cycle court peuvent être accueillies.** Ainsi par exemple, l'arboriculture et la viticulture seraient difficilement praticables en test, sauf à accompagner des porteurs de projet sur leur lieu d'installation. Mais ce type d'activité ne dégage une production qu'au bout de quelques années : il faudrait la coupler avec d'autres productions pour que même l'accompagnement en test reste viable.

En général, les porteurs de projet accueillis sont soit dans une situation de première installation, suite à leurs études ou à une activité de salariat, soit en reconversion professionnelle. Certains espaces-test envisagent d'accueillir des personnes déjà en activité agricole, mais qui souhaitent se reconverter ou se diversifier sur d'autres productions (*Le Gerموir* en Pas-de-Calais). Plus spécifiquement, le cas des jeunes agriculteurs reprenant l'exploitation de leurs parents, mais qui ne peuvent pas se rémunérer avant le départ à la retraite de ceux-

ci, peut-être également pris en charge en test d'activité. Développer une activité de diversification à plus forte valeur ajoutée sur l'exploitation, peut leur permettre de se dégager un revenu.

Des instances de sélection des porteurs de projet sont mises en place (comité de sélection), impliquant tous ou une partie des partenaires des espaces-test. **Les critères de sélection des porteurs de projet, au-delà de la comptabilité de leur projet au dispositif proposé, sont très variables, et plus ou moins objectifs.** Ils peuvent porter sur le niveau de formation des porteurs de projet, leur expérience, la viabilité de leur projet, leur âge, leur situation personnelle (issu ou non d'une famille d'agriculteurs) et sociale (chômeur, bénéficiaire du RSA), leur motivation, leurs capacités d'adaptation dans le dispositif, etc. Selon la logique plus ou moins pédagogique ou économique des espaces-test, selon leurs objectifs en termes de création d'activité à la sortie, les critères de sélection seront plus ou moins exigeants.

Il est à noter que les espaces-test ne sont pas des dispositifs de découverte du métier d'agriculteur. Les porteurs de projet doivent arriver avec un minimum de connaissances, et surtout avec un réel projet. Dans certains dispositifs, il leur est proposé une période de préparation au test (stage, salariat sur une exploitation), afin de leur offrir une première expérience et d'évaluer leurs capacités à mener une activité agricole

2. La commercialisation des produits des porteurs de projet

En général, les dispositifs de test d'activités agricoles accueillent des projets en circuits de proximité : vente directe sur le site, marchés, systèmes de paniers, etc.

Selon les dispositifs, le curseur se situe à différents niveaux, entre d'un côté la liberté des porteurs de projet de choisir leur mode de commercialisation, et de l'autre l'organisation collective de cette commercialisation.

Lorsque les porteurs de projet sont libres de choisir leurs débouchés, il est nécessaire d'être attentif à la viabilité de leur projet : est-il capable de produire des quantités suffisantes, la demande existe-t-elle, les produits sont-ils adaptés, etc. ? **Un accompagnement est toujours utile pour dimensionner le projet de commercialisation.** Cet accompagnement peut être de plusieurs niveaux, d'un simple appui à l'élaboration du projet, à l'intégration dans des réseaux de commercialisation préexistants (cela peut aller jusqu'à l'élaboration d'un plan d'approvisionnement comme aux *Prés d'Amont* à Blois), passant par la création d'outils de transformation pour améliorer l'offre de produits (outils de transformation)... Il est important de ne pas non plus totalement « assister » les porteurs de projet : le test d'activité reste un moment d'apprentissage et d'acquisition de compétences pour pouvoir être autonome par la suite.

Dans tous les cas, dans la définition des modalités de commercialisation, une bonne connaissance du territoire est nécessaire, pour connaître à la fois ses potentialités mais aussi ses limites en termes de débouchés. Il faut également veiller à ce que les porteurs de projet ne concurrencent pas les autres agriculteurs déjà installés. Dans ce cas de figure, l'objectif d'insertion dans un réseau agricole risque d'être totalement remis en cause, si des tensions émergent avec les agriculteurs en place. Par ailleurs, il faut également faire en sorte que les porteurs de projet ne se concurrencent pas non plus entre eux, ce qui constitue un risque fort notamment dans les cas d'espaces-test en site unique.

L'organisation collective des circuits de distribution peut constituer un moyen d'éviter la concurrence entre testeurs, en organisant et en répartissant les productions entre eux. Dans ce cas, la ou les structures d'animation et de gestion des espaces-test doivent intervenir pour coordonner les producteurs qui, dans leur logique individuelle, n'auront pas le réflexe de s'organiser collectivement (*Le Gerموir* en Pas-de-Calais).

Cette organisation collective de la commercialisation peut également répondre à une volonté affichée des structures porteuses des dispositifs. Par exemple, lorsque les collectivités sont impliquées dans l'animation et la gestion des espaces-test, elles ont tendance à vouloir favoriser l'approvisionnement de débouchés qu'elle maîtrise, en particulier ses marchés et la restauration collective. Dans ces conditions,

il faut veiller à deux choses. D'une part, le test d'activité reste pour les porteurs de projet une démarche individuelle, personnelle, de création d'entreprise. Il faut donc faire en sorte qu'ils gardent une marge de liberté dans la définition de leur démarche, et ne pas leur imposer des modes de faire qui ne leur correspondraient pas. D'autre part, le test d'activité est une préparation à l'installation, et donc aussi un moyen de se constituer un premier réseau de clientèle. Être totalement dépendant de débouchés « imposés » pendant le test, et les perdre à la sortie peut être dangereux pour la viabilité des installations. Même dans les cas où les porteurs de projet iraient s'installer ailleurs, ils n'auront pas pu non plus s'exercer à la recherche et à la constitution d'un tel réseau.



Organisation d'un marché des producteurs sur le site du Gerموir (Ambricourt, Nord-Pas-de-Calais)

Là encore, un équilibre est à trouver entre autonomie et accompagnement, entre projet individuel d'installation et projet collectif des partenaires de l'espace-test.

3. Le suivi post-test d'activités agricoles

Le suivi des porteurs de projet dans la création de leur propre activité doit être envisagé en amont, pendant le test de son

activité. Plusieurs dispositifs peuvent permettre cette anticipation et faciliter la sortie de test :

- **L'élaboration, dès l'entrée en test d'activité, d'une procédure d'évaluation de la faisabilité et de la viabilité du projet.** Il s'agit d'apprécier l'évolution du projet, de le réorienter éventuellement en cours de test, et de tirer des enseignements en fin d'expérimentation sur les acquis et améliorations à donner, notamment suite à l'installation (*Les Champs des possibles*, Ile-de-France).
- **Le suivi comptable de l'activité, voire l'élaboration d'une comptabilité analytique de l'activité** (SAS *Gr.A.I.N.E.S.* en Aquitaine) permettront aux porteurs de projet d'avoir une vision claire de leur activité à la sortie du test, pour anticiper leurs investissements, élaborer des budgets prévisionnels précis et crédibles, voire même pour argumenter en faveur de la viabilité de leur projet auprès des banques en vue de l'obtention de prêts.
- Bien entendu, **l'intégration dans un réseau d'acteurs professionnels, institutionnels, et dans un réseau de clientèles** sont des éléments facilitateurs de l'installation.

L'obstacle principal à l'installation, contre lequel buttent la plupart des porteurs de projet, est l'accès au foncier. Cette question doit également être envisagée très en amont. Certaines structures ne souhaitent pas prospecter pour les porteurs de projet, pour des raisons d'autonomisation de ces derniers, mais également de difficultés de trouver un terrain adapté à leur projet professionnel et personnel. Ceux qui le font s'appuient sur leurs réseaux de partenaires, en premier lieu Terre de Liens. Les collectivités impliquées dans des dispositifs d'espace-test jouent souvent le rôle d'appui à la recherche de foncier (c'est le cas de la Communauté de communes de Save et Garonne, et de la Communauté d'agglomération de Bois). En lien avec leurs politiques foncières et d'aménagement, elles s'engagent à maintenir leur foncier agricole, et à prospecter en faveur des porteurs de projet à l'issue du test.

CONCLUSION

Les espaces-test agricoles sont des dispositifs innovants et ambitieux en faveur de l'installation. Ce sont des dispositifs denses, nécessitant des engagements financiers et des implications humaines sur le long terme, et requérant de nombreuses compétences. Mais ce sont potentiellement des leviers importants pour l'installation agricole, voire l'innovation agricole. Accueillant des « petites productions » pour des questions pratiques, souvent commercialisées via des circuits de proximité, ce sont également des leviers de développement et de valorisation de produits locaux.

Aujourd'hui, les dispositifs de test d'activités agricoles, rappelons-le, sont récents et encore dans une phase d'expérimentation, du moins de recherche de facteurs stables de réussite. Très peu d'éléments permettent de pouvoir juger de leur efficacité, d'abord en termes d'installation des porteurs de projet à la sortie, mais aussi en termes d'impacts sur les territoires, que ce soit en termes d'installation, de dynamisme agricole, ou même d'approvisionnement de la consommation locale.

Le rapport sociétal 2010 de l'Union des Couveuses⁹ indique que sur les 178 lieux d'accueil membres du réseau, 4 100 porteurs de projet ont été accompagnés dans l'année, 1 000 entreprises ont été créées, et 76% des sorties de couveuses ont été « positives » (création d'entreprise, retour à l'emploi vers un CDI, un CDD ou une mission d'intérim de plus de 6 mois, retour vers une formation). Cependant, ces résultats ne concernent que les membres du réseau de l'Union des Couveuses, et sont calculés tout secteur d'activité confondu. Or les activités accompagnées sont à plus de 60% des activités de service, alors que la part des activités agricoles est minime, puisqu'elle fait partie des 8% « d'autres activités ». Les enseignements sur l'efficacité des espaces-test agricoles restent donc encore à construire.

⁹ Rapport sociétal 2010 de l'Union des Couveuses, http://www.uniondescouveuses.com/article.php?id_article=234, consulté le 12/12/2011.

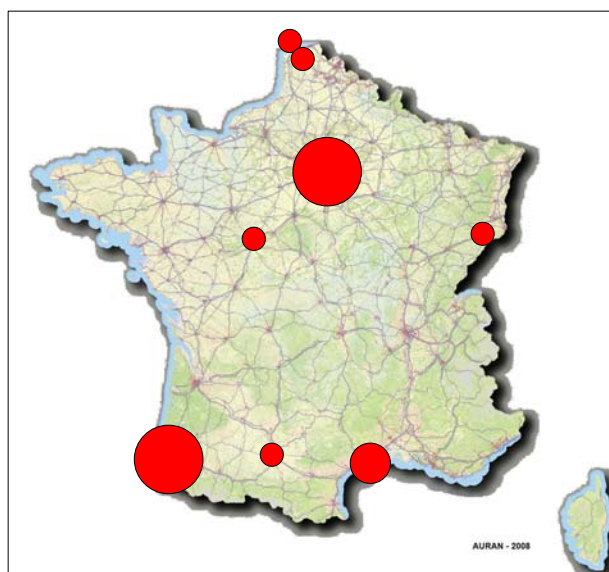
LES FICHES EXPERIENCES



Site du Gerموir, espace-test agricole à Ambricourt (Pas-de-Calais)

Huit dispositifs de test d'activité agricole en France (cf. carte ci-dessous) ont été étudiés dans le cadre de cette étude. Sur ces huit dispositifs, quatre sont déjà en activité (*Les Champs des Possibles*, *Les Prés d'Amont*, *Le Gerموir* et la SAS *Gr.A.I.N.E.S.*), deux ont une entrée en activité est récente ou imminente (sur l'agglomération de Montpellier et l'intercommunalité de Save et Garonne), et deux sont en cours d'élaboration (sur le Pays du Calaisis et l'agglomération de Besançon).

Ces dispositifs sont très diversifiés, que ce soit dans leur organisation foncière et leur échelle d'intervention, les acteurs porteurs et impliqués, les statuts mobilisés, les modalités de fonctionnement.



Localisation des dispositifs de test d'activités agricoles étudiés

Les informations recueillies sont issues des différents documents de documentation produits par les espaces-test, d'articles les concernant, et d'entretiens avec les responsables des dispositifs. Compte-tenu des niveaux d'avancé variables selon les dispositifs, et de la disponibilité des acteurs, les informations peuvent être hétérogènes d'une expérience à une autre. Pour aller plus loin, les contacts des principaux acteurs référents sont indiqués à la fin de chaque fiche.

A noter qu'une pépinière agricole, Les Compagnons de la Terre, située dans la région de Die, n'a pas souhaité répondre à notre sollicitation, préférant proposer d'accompagner plus directement le Pays Voironnais en cas d'engagement dans l'élaboration d'un dispositif d'espace-test. D'autres interlocuteurs nous ont également orientés vers cette possibilité, de par la proximité de la pépinière au Pays Voironnais. Ses animateurs pourront leur apporter leur expérience, ainsi qu'une vision nationale puisque la pépinière participe au Réseau National des Espaces-test agricoles. En réalité, ces propositions correspondent à l'orientation actuellement définie par les acteurs membres de ce réseau : élaborer des outils globaux et collectifs de connaissance des dispositifs de test d'activité dans le secteur agricole, et accompagner directement, sous forme de compagnonnage, les acteurs souhaitant développer ce type de projet. Le cas échéant, il sera toujours possible par la suite de contacter les acteurs des *Compagnons de la Terre*¹⁰.

¹⁰ Contact : Les Compagnons de la Terre
Pierre Ulrich
6 rue Félix Germain
26 150 DIE
Tel : 09 51 82 67 88 / 06 84 20 61 46
E-mail : lescompagnonsdelaterre@gmail.com

Projet de pépinières d'activités agricoles

Pays du Calaisis, Pas-de-Calais

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	Projet en cours d'élaboration
Foncier	Site unique, puis intégration dans un système multi-site
Type de production	Maraîchage diversifié, légumes de plein champ, en agriculture biologique
Structure porteuse du dispositif	SCIC à créer (collectif d'associations et d'acteurs institutionnels)
Structure porteuse du CAPE	Couveuse Chrysalide (association Loi 1901), puis couveuse régionale à créer.
Implication EPCI	Acquisition et mise à disposition du foncier, membre de la structure porteuse du dispositif, apport de financements

Localisation

Le Pays du Calaisis est composé de trois Communautés de communes (CC des Trois-Pays, CC de la Région d'Audruicq, CC du Sud Ouest du Calaisis, CC de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) et de la Communauté d'agglomération du Calaisis. Il comporte 63 communes et 159 778 habitants¹¹, répartis sur 683,8 km².

Le territoire est hétérogène, puisque s'organisent autour d'un pôle très urbain concentré sur la ville-centre, Calais, des espaces périurbains à ruraux.

Les terres agricoles occupaient en 2000 plus de 66%¹² de l'espace. L'élevage, notamment bovin, est dominant à l'ouest du territoire, tandis que les grandes cultures sont très majoritaires à l'est.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

En 2008, le Pays du Calaisis et ses quatre Communautés de Communes ont engagé une démarche « Territoire et Dynamiques économiques » avec Mairie Conseil. Le travail a débouché sur un projet de territoire, ayant pour but de « relancer une dynamique économique durable dans le Pays, basée sur ses ressources intrinsèques, et complémentaire au développement de l'agglomération [de Calais] »¹³. C'est dans ce cadre que deux projets d'espaces-test agricoles ont émergé dans deux des quatre Communautés de Communes du Pays du Calaisis, celle des Trois-Pays et celle de la Région d'Audruicq. Pour plus de cohérence, le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis a repris la maîtrise d'ouvrage de ce projet pour l'étude de faisabilité.

Objectifs

Les deux Communautés de communes et le Pays du Calaisis souhaitent à travers ce projet :

- développer une offre de produits agricoles de qualité,
- faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs,
- renforcer la structuration de filières agricoles localement.

Concrètement, il s'agit d'identifier et de mobiliser du foncier, et de créer un environnement socio-économique favorable pour les porteurs de projet. L'intérêt est ensuite qu'ils s'installent sur le territoire pour approvisionner les habitants en produits locaux et développer une filière.

Cadre d'action

L'opération s'inscrit dans le cadre du Projet de territoire de Pays du Calaisis, qui a été reconnu Pôle d'Excellence Rurale (PER) « Circuits de proximité, politique alimentaire locale et identité territoriale » par l'Etat. Les axes du PER concernés par le projet de pépinière sont les suivants :

¹¹ Source : INSEE, Recensement de la population 2008.

¹² Source : AGRESTE, RGA 2000.

¹³ **Syndicat Mixte du Pays du Calaisis**, *Dossier de candidature Pôle d'Excellence Rurale du Pays du Calaisis « Circuits de proximité, politique alimentaire locale et identité territoriale »*, octobre 2010, page 4.

1. *Apporter un soutien aux activités agro-rurales et aux initiatives portant sur les produits et savoir-faire alimentaires locaux.*
 - ▶ *Création et développement d'outils d'accompagnement des entreprises.*
 - ▶ *Soutien au développement des circuits courts et aux collaborations interprofessionnelles.*
2. *Faire de la valorisation des patrimoines, des savoir-faire et des terroirs un moteur de développement touristique.*
 - ▶ *Mieux valoriser l'offre des produits de terroir.*
3. *Agir pour une équité sociale en ce qui concerne l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité.*

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

L'espace-test fera partie, sur la CC de la Région d'Audruicq, d'un *Centre de ressource et d'appui à un système alimentaire local*. C'est la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui est propriétaire des terrains destinés au test. Les modalités de mise à disposition restent à déterminer.

Le site comprend des corps de ferme et un ensemble de terres agricoles de 15 ha, dans la commune de Vieille-Eglise. Pour la pépinière, 5 ha seront mis à disposition. L'idée est d'accueillir 5 à 7 porteurs de projet.

Les terres restent à trouver sur le territoire de la CC des Trois-Pays, qui est en cours d'élaboration d'un PAEN : ce dernier constituera un volet opérationnel de son PLU intercommunal en cours de révision.

Type d'activité agricole accueillie

Seront accueillis les projets en maraîchage diversifié, éventuellement en légumes de plein champ, en agriculture biologique.

Entrée en espace test

Sur prescription d'acteurs agricoles et/ou de professionnels de l'emploi, les porteurs de projet passent un entretien pour présenter et expliquer leur projet, afin d'évaluer le bienfondé d'un passage en espace test, et d'y adapter l'accompagnement. A la suite de l'entretien, soit ils sont réorientés vers d'autres dispositifs, soit ils entrent dans une phase de pré-test, à travers un stage en exploitation de 15 jours à 2 mois chez un maraîcher. A la fin du stage, ils peuvent également être réorientés, ou accueilli en espace test suite à une décision du Comité d'admission.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Seront mis à disposition des porteurs de projet des terres (0,5 à 0,75 ha chacun) et des équipements. Sur le site de la CC de la Région d'Audruicq, les porteurs de projet auront accès aux équipements suivants : hangar, atelier, espace de préparation, espace bureau, espace sanitaires-douches, espace de stockage. Ils seront mutualisés avec les autres acteurs du site hors espace-test.

Ils bénéficieront d'un accompagnement de la part des partenaires compétents de la pépinière, et seront éventuellement suivis par des tuteurs agriculteurs.

Sortie d'espace-test

Il est attendu des partenaires de la pépinière, en premier lieu les Communautés de communes, d'aider les porteurs de projet dans leur installation, notamment en matière de prospection foncière.

Au fil du développement de la pépinière, un fonctionnement intermédiaire est envisagé entre le test d'activité et l'installation. Les porteurs de projet pourraient tester leur projet la première année sur le site, avec un accompagnement renforcé, puis la deuxième année ils continueraient ce test, toujours avec le statut CAPE, sur leurs parcelles d'installation, sur le territoire de l'intercommunalité, du Pays, voire sur la Région Nord-Pas-de-Calais. Il paraît en effet plus logique pour les acteurs que les porteurs de projet se testent là où ils s'installeront : même terres donc mêmes caractéristiques agronomiques, intégration commerciale sur le territoire...

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

Il est envisagé de créer une SCIC pour l'animation et la gestion de l'espace-test. C'est une structure collective qui permettra de regrouper les différents acteurs impliqués, publics comme privés.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Dans un premier temps, les CAPE seront portés par la couveuse Chrysalide déjà existante. A plus long terme, les partenaires souhaiteraient mettre en place une couveuse agricole régionale qui pourrait porter tous les CAPE agricoles de la Région, et qui serait co-gérée par les différentes structures porteuses d'espaces test. Le principe du test sur les parcelles d'installation pourrait alors être généralisé.

Lien avec d'autres actions

Concernant la CC des Trois-Pays :

La création d'un espace-test agricole constitue la seconde phase d'un projet d'insertion et de développement économique intitulé « Les Jardins solidaires », portée par la Communauté de Commune des Trois-Pays et mise en œuvre par OPUR (Organisme pour la Protection et l'Utilisation de la Ruralité), association d'insertion par l'activité économique.

Ce projet d'insertion consiste à proposer une activité de maraîchage biologique à 8 demandeurs d'emplois bénéficiaires du RSA, à travers la réhabilitation et la remise en culture de deux espaces potagers. Les productions seront commercialisées localement, en circuits courts.

Les porteurs de projet issus de ce projet d'insertion pourront bénéficier, mais pas seulement eux, du dispositif d'espace-test dans un second temps.

Concernant la CC de la Région d'Audruicq :

Le *Centre de ressources et d'appui à la structuration d'un système alimentaire local* sera composé de plusieurs dispositifs en plus de la pépinière-couveuse :

- Espace de promotion et de commercialisation des produits de terroir ;
- Jardins et vergers d'insertion ;
- Lieu d'apprentissage de la santé alimentaire (jardinage...) et de sensibilisation aux techniques respectueuses de l'environnement ;
- Création d'une cuisine centrale pour la restauration collective ;
- ...

Acteurs impliqués

Gouvernance

Le projet est actuellement porté par le Syndicat Mixte du Pays du Calais (SYMPAC). C'est l'AFIP qui mène l'étude de faisabilité.

Pour l'animation et la gestion des pépinières d'activité agricole, les acteurs envisagent de créer une SCIC qui serait composée :

- Du Pays du Calais ;
- De la CC des Trois-Pays et de la CC de la Région d'Audruicq ;
- D'un collectif d'associations : Les anges gardiens, Terre d'Opale, Collectif de l'envie au projet (AFIP, A Petits Pas, Accueil Paysan, AVENIR), Terre de Liens, Cedapas, Civam... ;
- Du GRDA (groupement de développement agricole) de Calais et Saint-Omer ;
- Du Gabnor (groupement des agriculteurs biologiques de la Région Nord-Pas-de-Calais) ;
- De lycées agricoles.

D'autres acteurs, notamment collectivités (Conseil régional et Conseil général) ou services déconcentrés de l'Etat, pourront faire partie de la SCIC.

Répartition des rôles entre acteurs

Les Communautés de Communes sont en charge de la prospection voire de l'acquisition foncière, pour l'espace-test et pour l'installation des porteurs de projet en sortie de test.

L'animation et la gestion de la pépinière sera prise en charge par la SCIC et ses différents acteurs, avec une répartition des rôles selon les compétences de chacun. Ses rôles seront les suivants :

- valider les entrées et sorties du dispositif.
- mise à disposition des outils de production. L'idée est d'investir dans du matériel mais aussi d'en mutualiser avec des associations locales. Il pourra être envisagé de créer une CUMA.
- mobilisation de l'épargne locale (consommateurs, finance solidaire) et recherche de financements auprès des partenaires institutionnels.
- Entretien des terrains et du matériel, éventuellement contractualisation avec des prestataires.
- Gestion et coordination globale de l'ensemble du dispositif (gestion de l'utilisation des terres et des bâtiments, coordination de la commercialisation...).

En ce qui concerne le suivi et la formation des porteurs de projet, la pépinière aura recours aux dispositifs de ses partenaires – voire membres – spécialisés dans le domaine : GRDA, lycée agricole, Gabnor, Pôle Légumes de la Chambre d'agriculture... Un système de tutorat des porteurs de projet par des maraîchers est envisagé.

Ingénierie

Moyens humains

Cela reste à définir : embauche d'une personne, ou implication des membres de la SCIC sur leur temps de travail ?

Moyens financiers

Les budgets prévisionnels d'investissement et de fonctionnement ont été établis par l'AFIP Nord-Pas-de-Calais dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle¹⁴.

Le budget prévisionnel d'investissement est estimé à 1 654 503 €, répartis ainsi :

- Achat du foncier et des bâtiments : 534 503 €
- Première tranche d'aménagements : 1 000 000 €
- Achat d'équipements (matériel de production, irrigation, tunnels, camion...) : 120 000 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement estimé est de 62 625 €, répartis ainsi :

- Coordination, gestion et animation de l'association : 18 000 €
- Test au métier d'entrepreneur (activités de la couveuse Chrysalide) : 20 000 €
- Test au métier d'agriculteur (suivi, formation, mises à disposition...) : 31 625 €

Le plan de financement n'est pas encore finalisé, mais les partenaires financiers seront les suivants :

- Les deux communautés de communes concernées,
- Le Pays du Calais,
- Le Conseil Général du Pas-de-Calais,
- Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais,
- L'Etat, au titre du Pôle d'Excellence Rurale,
- L'Union européenne via le Fond Social Européen (FSE),
- Autres sources de financement : Fondations, Cigales...

Les porteurs de projet devront payer un « droit d'entrée » de 1 000 € pour l'accès au foncier et aux équipements, et de l'épargne locale pourra être mobilisée pour les besoins initiaux de trésorerie des

¹⁴ Diaporama de l'étude pré-opérationnelle « Les outils de la création d'activité sur le Pays du Calais – Mise en œuvre d'un espace test agriculture biologique », novembre 2011.

porteurs de projet. Cette trésorerie de départ vise à régler leurs charges en attendant les premiers produits de leur activité.

Les porteurs de projet pourront également participer financièrement à l'hébergement juridique, à la mise à disposition des outils de production et aux frais d'entretien du matériel : les montants et modalités restent à déterminer. Les frais d'entretien des terrain et des bâtiments devront être assumés par le(s) propriétaire(s), c'est-à-dire les Communautés de Communes.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

Juin 2010 : convention entre la CC de la Région d'Audruicq et la SAFER relative à l'acquisition d'un corps de ferme et de 15 ha de terres agricoles sur la commune de Vieille Eglise, avec une clause de conversion en bio, pour le Centre de ressources et d'appui à un système alimentaire local.

31 aout 2010 : acquisition du foncier et du bâti par la SAFER.

Avril 2011 : lancement des études préliminaires et des investigations.

Juillet 2011 : acquisition du site par CC de la Région d'Audruicq auprès de la SAFER.

Fin 2011 : restitution de l'étude de préfaisabilité par l'AFIP Nord-Pas-de-Calais.

Résultats

Projet en cours d'élaboration : pas encore de résultat concret.

Toutefois, un point fort est acquis, celui de bénéficier d'un réel engagement des collectivités, ce qui n'avait pas été le cas pour la mise en place du Gerموir, autre espace-test de la Région (cf. fiche 5).

Difficultés rencontrées

Concernant l'espace-test sur le site du Centre de Ressources à Vielle-Eglise, il y a une double difficulté :

- Celle de faire travailler en co-construction des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble (collectivités, monde agricole traditionnel et alternatif, acteurs du champ social),
- Celle de travailler sur le même site avec d'autres acteurs ayant d'autres projets sur d'autres problématiques (intégration par l'activité...).

Points de vigilance

Les espaces test ont clairement vocation à déboucher sur l'installation des porteurs de projet (s'ils le souhaitent). Cela implique en particulier de la part des collectivités impliquées d'agir sur le foncier en participant à la recherche et à la mise à disposition de terres.

Il est important d'élaborer les projets en co-construction avec les acteurs locaux, en particulier avec les représentants professionnels agricoles, pour leurs apports et expérience sur les aspects techniques, et au-delà pour des questions de crédibilité et d'insertion professionnelle des porteurs de projet dans le monde agricole.

Contacts

Pays du Calais

Christophe DUHAUT

Chargé de mission "Développement Economique"

Hôtel Communautaire des Trois Pays

14 rue Clémenceau

BP 15

62 340 GUÎNES

Tel : 03 21 00 83 36.

E-mail: christophe.duhaut@pays-du-calais.fr

AFIP Nord-Pas-de-Calais

Xavier CARLIER

Salarié en charge du volet agriculture bio et territoires

31, Rue Principale

62310 AMBRICOURT

Tel : 03 21 04 39 69.

E-mail : afip5962@free.fr, xaviercarlier.afip5962@gmail.com

Site internet AFIP Nord-Pas-de-Calais : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?rubrique21>

FICHE 2

Couveuse en maraîchage biologique du Domaine de Viviers

Communauté d'agglomération de Montpellier, Hérault

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	Projet en cours d'élaboration. Entrée en activité pour 2012.
Foncier	Site unique Possibilité d'accompagner des porteurs de projet sur leur futur lieu d'installation
Type de production	Maraîchage et petits élevages, en agriculture biologique
Structure porteuse du dispositif	Coopérative en cours de création, regroupant les partenaires
Structure porteuse du CAPE	Couveuse Créa Lead (SARL Scop)
Implication EPCI	Acquisition et mise à disposition du foncier, éventuellement subventions.

Localisation

La couveuse se situe sur la commune de Clapiers, qui fait partie de la Communauté d'agglomération de Montpellier, dans l'Hérault, sur un territoire à la fois littoral et périurbain.

L'agglomération regroupe 409 113 habitants¹⁵, répartis sur 421,8 km². Les terres agricoles (SAU) occupaient en 2000 à peine 30% de l'espace¹⁶. L'agriculture est marquée par une forte domination de la viticulture.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

Dans le cadre de son travail d'accompagnement à la création d'activités agricoles, l'ADEAR (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural) Languedoc-Roussillon aidait les porteurs de projet à clarifier leur projet, à s'intégrer dans des réseaux professionnels, à accéder à certains débouchés. Mais elle n'avait peu voire pas de moyens d'agir sur l'accès au foncier, sur l'amélioration des compétences (au-delà de formations spécifiques ponctuelles) et l'accès à un statut moins précaire. C'est pour ces raisons que les Couveuses d'entreprises ont fait l'objet d'une attention particulière.

L'ADEAR a lancé ses projets de développement de couveuses d'activité agricole en 2006. En recherche de foncier, elle s'est rapprochée de la Communauté d'agglomération de Montpellier lors de l'acquisition par cette dernière d'un domaine de 60 ha dans le cadre de sa politique d'Agri-parcs. L'objectif initial de l'agglomération n'était pas de mettre en place une couveuse, mais suite à des réflexions communes, l'ADEAR s'est vue attribuer une parcelle, en répondant à l'appel à candidature lancée par l'agglomération en partenariat avec la SAFER.

Objectifs

La couveuse a pour but d'accueillir des porteurs de projet en maraîchage bio, couplé éventuellement avec des petits élevages. Ce sont ces types de projets qui ont le plus de mal à se concrétiser sur le territoire, alors que la demande de consommation de produits locaux ne cesse d'augmenter.

La couveuse doit permettre « une installation progressive » des porteurs de projet, en les aidant à mettre en œuvre leur projet, en développant leurs compétences et leur crédibilité au sein du milieu agricole.

L'idée est d'accueillir 5 à 10 porteurs de projet sur le site.

Cadre d'action

La couveuse s'inscrit dans les activités de l'ADEAR, qui a pour mission l'accompagnement des porteurs de projet dans leur installation et leur création d'activité agricole (installation non-aidée et hors cadre familial, installation progressive, projets atypiques ou innovants...). Plus globalement, l'ADEAR promeut une agriculture paysanne et solidaire, intégrée dans les économies territoriales, à taille humaine, respectueuse de l'environnement et proche des consommateurs.

¹⁵ INSEE, 2008.

¹⁶ Source : AGRESTE, RGA 2000.

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

A l'origine, il s'agissait d'un projet régional de la part de l'ADEAR. Aujourd'hui, trois projets de couveuses se sont concrétisés, dans trois départements du Languedoc-Roussillon.

Celle de l'agglomération de Montpellier se développe sur un espace de 10 ha continus, au sein de l'Agri-parc de Clapiers qui compte 60 ha au total. Les terrains appartiennent à l'agglomération, qui les loue à la couveuse via un bail de 18 ans.

La conversion des terres en agriculture biologique sera assurée par l'ADEAR.

Par la suite il est envisagé, à l'échelle du département de l'Hérault, d'accompagner des porteurs de projet en test directement sur leurs futures terres d'installation.

Type d'activité agricole accueillie

La couveuse accueille des activités de maraîchage (principalement) éventuellement couplé à de petits élevages, en agriculture biologique. En ce qui concerne les petits élevages, ce sont les porteurs de projet qui doivent investir dans l'achat des animaux.

Compte tenu de la taille de la surface disponible, il est compliqué d'accueillir des productions plus extensives.

Entrée en espace test

Les modalités pour la procédure de sélection des porteurs de projet n'ont pas encore été définies, mais des critères de sélection ont été déterminés. Il est surtout attendu des porteurs de projet un minimum de pré-requis en matière agricole, c'est-à-dire qu'ils aient au moins une expérience de travail en exploitation (salarial, stage, pratique dans le cadre familial ou autre). Le cas échéant, un stage peut être proposé chez un agriculteur du réseau, mais la couveuse n'a pas vocation à être un lieu de découverte du métier d'agriculteur. Pour le reste, il s'agira plutôt d'évaluer la motivation des porteurs de projet et leur capacité à s'intégrer dans un fonctionnement collectif et partagé. Aucun critère d'âge ou de formation n'est pris en compte.

Ils sont accompagnés en amont du test dans la définition de leur projet technique et économique.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet

Les couvés bénéficieront d'un terrain, d'environ 1 ha chacun, dont 1000 m² d'abris-froids. Ils pourront avoir une surface supérieure s'ils développent des activités de petit élevage.

La couveuse prend en charge les aménagements nécessaires sur le terrain et investi dans le gros matériel ayant vocation à être mutualisé. Pour le petit matériel, ou le matériel spécifique à une activité (traction attelée par exemple), le porteur de projet investira lui-même. La couveuse se réserve toutefois la possibilité d'acheter ce matériel puis de le céder au porteur de projet en sortie de la couveuse, selon des conditions préalablement définies.

La couveuse prendra également en charge la comptabilité des porteurs de projet et assure les facturations.

La couveuse ne propose pas de dispositif spécifique pour loger les couvés, par manque de moyens mais aussi par la volonté de ne pas rendre dépendant les couvés à la fois sur le plan professionnel et personnel. Un travail avec les communes sera toutefois réalisé pour aider les porteurs de projet à trouver des locations.

En termes de suivi et de formation, les couvés pourront bénéficier, en amont et/ou pendant le test de leur activité, de dispositifs proposés par l'ADEAR et d'autres structures partenaires. Pendant le test, ils seront suivis régulièrement de manière approfondie dans un premier temps, au-delà de la gestion comptable de leur activité : planification de la production...

Commercialisation

Les porteurs de projet choisissent leurs modes de commercialisation librement, en circuits de proximité. L'ADEAR souhaite favoriser, sans les imposer, des démarches collectives (partage de la gamme de produits, mutualisation des modes de commercialisation...).

Sortie d'espace-test

A la sortie de la couveuse, les porteurs de projet sont accompagnés dans leur recherche de foncier, mais la couveuse ne se substitue pas aux agriculteurs. Les expériences passées ont montré qu'il était difficile pour une structure extérieure de trouver du foncier adapté aux personnes et à leurs projets.

L'idée est, par la suite, d'élargir les activités de la couveuse à des projets d'incubation « in situ », où les porteurs de projet testeraient leur activité sur le lieu de leur installation. Il est également envisagé que les porteurs de projet puissent garder son activité au sein de la coopérative après installation, en tant que salarié voire associé.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

Une structure spécifique a été créée (décembre 2011), à savoir une coopérative. Equivalente à une SARL, le statut a été choisi pour aboutir à une réelle création d'exploitation agricole, pour faciliter l'investissement et gérer plus facilement l'activité commerciale. Par ailleurs, cela engagerait moins la responsabilité personnelle des associés, alors que la responsabilité d'un président d'association peut être engagée dans les activités de sa structure. Cela permet également de garder au sein de la coopérative les producteurs une fois installés, qui continuent dans ce cas à mutualiser leur gestion, leur comptabilité, voire le matériel d'exploitation.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Les CAPE seront portés par la couveuse Crea Lead (SARL Scop), couveuse généraliste implantée sur le territoire.

Les porteurs de projet se rémunèrent sur leur marge, cette rémunération étant soumise aux cotisations sociales.

Lien avec d'autres actions

L'ADEAR Languedoc-Roussillon a lancé 3 projets de couveuse dans la Région. Portées conjointement et pour les mêmes objectifs, elles ont aujourd'hui chacune leur propre fonctionnement et montage, en fonction des spécificités et partenariats locaux. Les deux autres couveuses sont les suivantes :

- Couveuse de projets bio sur la ferme de la Grange des Près, à Barjac (Gard). Située sur un domaine de 120 ha appartenant à Terres de Liens, elle est portée par une association, l'ADDEARG (Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Gard), et ses partenaires de l'installation. 10 ha sont destinés à accueillir des projets en maraîchage et petits élevages.
- Couveuse « Graines de Paysans », qui a un fonctionnement multi-site sur le département de l'Aude, et qui accueille des projets en maraîchage diversifié et petits élevages. Une structure de portage et d'accompagnement juridique des porteurs de projet est en cours d'élaboration.

Les types de production accueillis par ces deux couveuses seront plus diversifiés qu'à Montpellier, qui reste assez focalisé sur le maraîchage du fait du contexte périurbain.

En ce qui concerne la couveuse sur la Communauté d'agglomération de Montpellier, des articulations sont envisagées avec d'autres dispositifs du site de l'Agri-parc de Clapiers. Une « écolothèque » doit être créée par la Communauté d'agglomération, pour sensibiliser le grand public à la nature et à l'environnement. L'idée est de l'articuler à la couveuse en développant sur cette dernière des activités d'accueil et d'animations pédagogiques.

Acteurs impliqués

Gouvernance

La coopérative créée spécifiquement pour la couveuse est composée des acteurs suivants :

- l'ADEAR,
- la coopérative Créa Lead (déjà présente sur l'agglomération).
- ... et sa composition sera à élargir, notamment aux futurs partenaires financiers (notamment collectivités : Conseil Régional et Général, Communauté d'agglomération...).

Répartition des rôles entre acteurs

Le foncier est mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Montpellier.

L'animation et la gestion de la couveuse sera prise en charge par la coopérative créée spécifiquement et ses membres, selon leurs compétences. Ses rôles seront les suivants :

- l'animation et la coordination de l'ensemble du dispositif,
- l'acquisition du matériel et des équipements, ainsi que l'entretien de ce matériel et du terrain,
- le suivi administratif et comptable de l'activité en lien avec la coopérative Créa Lead (facturation, comptabilité, déclarations MSA, ouverture et fermeture de comptes...).

En matière de formation et d'accompagnement technique, un système de tutorat n'est pas envisagé, par manque de personnes disponibles pour l'assurer. C'est donc le gérant de la coopérative qui assurera le suivi des porteurs de projets. Les partenaires techniques agricoles proposeront également leurs formations.

Ingénierie

Moyens humains

L'animateur de l'ADEAR chargé jusque-là de l'animation pour la création des couveuses deviendra gérant de la coopérative à partir du 1^{er} janvier 2011.

Moyens financiers

Les porteurs de projet contribuent au financement du dispositif : une participation fixe minimale sera déterminée pour l'accès au site, aux équipements et aux outils de production (au moins 1000 € par an). Une contribution classique au fonctionnement de la coopérative sera demandée, de l'ordre de 10% du chiffre d'affaire des couvés (à déterminer).

Pour le reste (et donc l'essentiel), la couveuse fonctionnera sur des fonds publics : subventions des collectivités locales, FSE (Fond Social Européen).

L'objectif est de développer progressivement l'autofinancement, mais pas forcément avec l'activité des couvés : soit en gardant des agriculteurs dans la coopérative après installation, soit en développant d'autres activités (commercialisation, transformation).

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

2006 – 2007 : lancement des projets de couveuse au sein de l'ADEAR.

2008-2009 : étude de faisabilité pour la mise en place d'une couveuse agricole régionale.

2009 : premier forum annuel « Circuits courts et Installation ».

2010 : acquisition du Domaine de Viviers par l'Agglomération de Montpellier.

2011 : signature du bail de location avec la Communauté d'agglomération de Montpellier et création de la coopérative porteuse de la couveuse.

2012 : accueil des premiers couvés sur le site.

Résultats

Projet en émergence, pas encore de porteurs de projet en test d'activité.

Difficultés rencontrées

Il a été compliqué et long de trouver du foncier. Les baux sur des terrains privés sont trop chers, et des partenariats engagés avec des communes n'ont pas fonctionné.

Points de vigilance

Il est nécessaire d'impliquer des acteurs spécialisés dans l'agriculture et l'accompagnement à l'installation, pour la crédibilité et la réussite du projet. Sans cela les candidats auront des réticences à se lancer.

Par ailleurs, avoir une structure agricole porteuse bien implantée dans le territoire comme l'est l'ADEAR est un avantage non négligeable : implantation dans le monde agricole, partenaires pour la formation, connaissance des porteurs de projet...

Un dispositif de test de l'activité agricole prend beaucoup de temps à mettre en œuvre, d'autant plus quand on butte sur l'accès au foncier. Il est nécessaire de pouvoir mobiliser des ressources humaines dans le temps. Enfin, une couveuse d'activités agricole reste un outil qui coûte cher, qui rapporte peu, et dont les résultats ne se font sentir qu'au bout de quelques années (premières sorties de couveuse).

Contacts

Joseph LE BLANC

ADEAR Languedoc Roussillon

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta

34875 LATTES Cedex

Tel : 06 16 97 04 40

E-mail : adearl@yahoo.fr

Site internet : <http://jeminstallepaysan.org/massifcentral/page.php?id=9>

Couveuse Crea Lead

Tel : 04 67 06 96 72

E-mail : contact@crea-lead.com

Site internet : <http://www.crealead.com>

FICHE 3

Les Champs des possibles, couveuse d'activités agricoles et rurales

Ile-de-France

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	En activité depuis 2009
Foncier	Fonctionnement multi-site, sur des exploitations existantes
Type de production	Toute production en agriculture biologique
Structure porteuse du dispositif	Couveuse <i>Les Champs des Possibles</i> (association Loi 1901)
Structure porteuse du CAPE	Couveuse <i>Les Champs des Possibles</i> (association Loi 1901)
Implication EPCI	-

Localisation

La couveuse *Les Champs des Possibles* est un dispositif régional, qui se situe en Ile-de-France.

Le territoire de l'Ile-de-France est très urbain et périurbain, avec malgré tout la moitié de l'espace couvert par des terres agricoles. L'essentiel des surfaces agricoles sont des grandes cultures céréalières (plus de 92% selon *Les Champs des Possibles*).

L'agriculture biologique est très peu représentée, toujours selon la couveuse, avec seulement 2% des exploitations concernées, mais les installations sont croissantes.

Enfin, il existe plus de 150 groupes de consommateurs en AMAP, et une centaine d'agriculteurs sont impliqués dans une AMAP.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

Le dispositif de couveuse régionale *Les Champs des Possibles* a été créé par le réseau des AMAP Ile-de-France, face au succès des AMAP, à une demande croissante par toujours satisfaite par l'offre, et face à la difficulté des porteurs de projet de s'installer.

La Région Ile-de-France a rapidement appuyé cette initiative, voulant apporter son soutien aux candidats à l'installation rencontrant le plus de problèmes : petites structures, production biologique, installations hors cadre familial, manque de formation ou d'expérience...

Objectifs

Les objectifs principaux, au-delà de la volonté de faciliter l'installation de nouveaux actifs agricoles en Ile-de-France en agriculture biologique et en AMAP, sont les suivants¹⁷ :

- Sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projet agricoles ;
- Assurer la transition nécessaire entre formation et installation ;
- Permettre la transmission des savoirs professionnels ;
- Redéployer une agriculture de proximité, paysanne, biologique et en circuits courts, encourageant les dynamiques collectives

Le but est de pouvoir accueillir jusqu'à 10 porteurs de projet en même temps.

Cadre d'action

La couveuse régionale s'inscrit dans les dispositifs des différents partenaires en matière d'installation, notamment le parcours à l'installation proposé par le Pôle ABIOSOL.

Côté collectivités, elle s'inscrit dans le cadre du Plan Bio de la Région Ile-de-France, qui soutient le projet au titre du dispositif « PARC BIO ». Il vise « *les structures intervenant dans les domaines de l'identification, de la formation des porteurs de projet, de l'aide à l'installation par le biais de*

¹⁷ Diaporama de présentation « Les Champs des possibles. Couverneuse d'activités agricoles et rurales », http://www.amap-idf.org/images/groupes/couveuse/presentation_cdp_site_internet.pdf (consulté le 04/11/2011).

l'acquisition collective et solidaire, de l'animation de réseau de consommateurs et du développement de circuits courts »¹⁸.

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

Les Champs des Possibles est une couveuse à l'échelle régionale, avec un fonctionnement multi-site. Les porteurs de projet testent leur activité sur des « fermes d'accueil », des exploitations existantes d'agriculteurs membres des réseaux partenaires.

Type d'activité agricole accueillie

Seront accueillis les projets en agriculture biologique et en circuits courts.

Entrée en espace test

Le dispositif est ouvert aux candidats à l'installation hors cadre familial et/ou non éligibles aux aides à l'installation.

Les candidats sont prescrits par les acteurs compétents (Pôle Emploi, CEPPP, Point Info Installation, acteurs de l'enseignement agricole...). Leur candidature est étudiée par un Comité de sélection et de suivi.

Avant de commencer le test, les porteurs de projet suivent un stage de pré-couveuse de 1 à 3 mois, pour découvrir le dispositif et préparer leur projet, sur l'une des fermes de la couveuse.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Pendant le test, les porteurs de projet sont accueillis pendant une à trois années sur des fermes où une parcelle est mise à leur disposition. Ils partagent les outils de production de la ferme d'accueil.

En matière de suivi et formation, ils bénéficient d'un accompagnement renforcé, à la fois individuel et collectif. Un programme de formation personnalisée est élaboré entre le candidat et *Les Champs des Possibles*, basé sur le référentiel métier « Paysan(ne) en AMAP »¹⁹. Il contient des apprentissages techniques (tutorat, autoformation, échanges...) et entrepreneuriaux (comptabilité-gestion, prévisionnel économique...).

Un contrat d'objectifs annuel est élaboré, puis évalué et réactualisé chaque année. Une convention tripartite d'accompagnement est également signée, rappelant les engagements du couvé, des tuteurs-paysans et des *Champs des Possibles*.

Par ailleurs, ils peuvent bénéficier de tous les outils et dispositifs de formation des *Champs des Possibles* (centre de documentation) des associations membres du pôle ABIOSOL (journées d'échanges du réseau AMAP-IdF...), et d'autres acteurs compétents.

La phase de test permet également aux porteurs de projet de s'insérer dans un réseau socioprofessionnel local.

Commercialisation

Les groupes AMAP liés à la couveuse, en tant que partenaires de leur phase de test d'activité, assurent un débouché économique aux porteurs de projet.

Sortie d'espace-test

Les porteurs de projet bénéficient d'un appui dans leurs démarches administratives, peuvent continuer de bénéficier d'un tutorat technique, et recevoir des aides au financement de leur installation.

Actuellement, la couveuse a la volonté de développer une pépinière pour aider les porteurs de projet à s'installer : il s'agirait de créer une activité de production de plants pour en faire bénéficier à moindre coût les jeunes installés, s'accompagnant d'une formation à la production de plants et semences.

¹⁸ Rapport pour la commission permanente du conseil régional, Agriculture et Environnement, Agriculture Biologique, Agriculture Périurbaine, 3^{ème} Rapport d'affectations 2011, présenté par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Juillet 2011, page 35.

¹⁹ Référentiel en cours de construction au sein du Mouvement Inter-Régional des AMAP (MIRAMAP).

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

La couveuse *Les Champs des Possibles* est une association loi 1901. Il est envisagé de passer à un statut de SCIC en 2011.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Il est porté par la couveuse *Les Champs des Possibles*.

Lien avec d'autres actions

Le Pôle ABIOSOL, porteur et partenaire de la couveuse, constitue le regroupement de trois réseaux de la Région (le GAB Ile-de-France, le réseau des AMAP et l'association Terre de Liens) intervenant en faveur de l'installation en agriculture biologique. Il propose de nombreux dispositifs pour l'accompagnement des projets de futurs agriculteurs/trices biologiques, en plus de la couveuse²⁰ :

- Accompagnement des porteurs de projet dans la définition de leur projet agricole : réunions, formations, rencontres, visites, mise à disposition de ressources documentaires...
- Accompagnement des porteurs de projet dans la construction de leur projet agricole : couveuses et parrainages, PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé), formations, journées d'échanges, mise en relation avec des acteurs de l'installation.
- Accompagnement des porteurs de projet lors de leur installation : tutorat/accompagnement/insertion en réseau post installation, appui financier, accès au foncier, accès aux débouchés économiques.

Acteurs impliqués

Gouvernance

Plusieurs instances sont chargées de l'animation de la couveuse régionale.

Comité de suivi

C'est l'instance liée au Conseil Régional chargé du suivi du projet. Il a pour rôle²¹ :

- Repérage et implication des organismes d'appui en amont et en aval de l'outil couveuse,
- Facilitation de l'échange d'informations sur les outils territoriaux complémentaires aux couveuses,
- Coordination territoriale des parcours des porteurs de projet.

Ce comité de suivi de la couveuse correspond au groupe thématique 4 du Plan Bio d'Ile-de-France « Installation/conversion/formation », composé :

- Représentants des Organisations Professionnelles Agricoles,
- Représentants des collectivités territoriales,
- Représentants de l'Etat,
- Partenaires opérationnels (Point Info Installation, ARASEA, enseignement agricole, Pôle ABIOSOL, SAFER, Agence des Espaces Verts, syndicats...).

²⁰ Pôle ABIOSOL, plaquette « Vous avez un projet d'installation en agriculture bio en Ile-de-France ? », www.amap-idf.org/images/groupes/couveuse/dossiers/installation_agricole/plaquette_pole_abiosol_2010.pdf (consulté le 04/11/2011).

²¹ Diaporama de présentation « Les Champs des possibles. Couveruse d'activités agricoles et rurales », http://www.amap-idf.org/images/groupes/couveuse/presentation_cdp_site_internet.pdf (consulté le 04/11/2011).

Comité de sélection et de suivi

C'est l'instance au sein de la couveuse qui suit et statue sur la vie de la couveuse. Ses missions sont les suivantes²² :

- Etudier les projets et profils des candidats,
- Réception et sélection des candidats,
- Organisation des bilans intermédiaires,
- Statuer sur les sorties du dispositif.

Ce comité de sélection et de suivi est composé des membres suivants :

- Conseil d'Administration des *Champs des Possibles*,
- Paysans partenaires (qui accueillent et accompagnent les porteurs de projet),
- Partenaires opérationnels (enseignement agricole, Pôle ABIOSOL, ARASEA).

Répartition des rôles entre acteurs

Les terres de test d'activité sont mises à disposition par des exploitants en agriculture biologique et en AMAP, qui disposent de foncier pour accueillir un ou deux porteurs de projet. Ce sont également eux qui mettent à leur disposition du matériel de production.

La couveuse régionale Les Champs des Possibles assure à la fois l'hébergement juridique des porteurs de projet, et l'animation et la gestion générale de la couveuse : gestion économique et financière, animation des projets, coordination de l'accompagnement des porteurs de projet.

Pour la formation et l'accompagnement technique des porteurs de projet, des « paysans-accompagnateurs » sont chargés de leur transmettre leurs connaissances techniques en pratique et en ateliers. Ces « paysans-accompagnateurs » doivent préalablement avoir suivi une formation continue à la transmission de savoirs, gérée également par la couveuse qui a élaboré en 2010 une « Charte de l'accompagnement ». La couveuse met également à disposition des porteurs de projet un centre de documentation pour qu'ils approfondissent eux-mêmes leurs compétences.

Enfin, les partenaires de la couveuse peuvent leur proposer des formations spécifiques ou de participer à des échanges. Ces partenaires sont nombreux : les membres du pôle ABIOSOL (GAB Ile-de-France, Réseau des AMAP Ile-de-France, Terres de Liens), les organismes de formation agricole (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole, Maison de la Biodynamie, Groupement des Agriculteurs Biologiques, Chambre d'agriculture...), AS 77 (Accompagnement Stratégique, association de gestion et de comptabilité), ainsi que d'autres organismes, consultants et experts selon les besoins.

Enfin, les consommateurs sont impliqués puisque les débouchés des porteurs de projet sont assurés par les groupes AMAP impliqués dans la couveuse.

Ingénierie

Moyens humains

La couveuse *Les Champs des Possibles* dispose d'un employé à plein temps. Le recrutement d'un « paysan-accompagnateur technique » à mi-temps est envisagé.

Moyens financiers

Une partie des ressources de la couveuse provient de l'autofinancement, à travers le prépaiement des paniers en AMAP, et la vente de productions cultivées collectivement dont les résultats sont destinés exclusivement au fonctionnement de la structure.

La couveuse souhaite approfondir l'autofinancement de la couveuse pour une meilleure stabilité économique.

²² Idem

Les autres ressources proviennent de subventions des partenaires financiers : Etat, Région, Départements, Fondations...

Le Conseil régional Ile-de-France attribue une subvention de fonctionnement de 30 000 € en 2011 à la couveuse, dans le cadre du dispositif PARC BIO. Cette subvention prend le relais d'un financement dans le cadre d'une Convention ESS (Expérimentation d'Intérêt Régional) de deux fois 16 000 € (2010 et 2011) qui s'achève.

Pour 2011, le budget prévisionnel et le plan de financement sont les suivants²³ :

Dépenses €			Recettes €		
Cout jours	44 000 €	73,33%	Région IDF (Dir. Env)	30 000 €	50,00%
			Etat (DRIAAF)	5 000 €	8,33%
Cout externe	16 000 €	26,67%	CG 78-77-91	10 500 €	17,50%
			Fondations	14 500 €	24,17%
TOTAL	60 000 €	100%	TOTAL	60 000 €	100%

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

Avril – Novembre 2008 : Etude pré-opérationnelle pour le projet de Ferme Couverte d'activités agricoles et Rurales.

Juin 2009 : Création d'une association Loi 1901 ad hoc *Les Champs des Possibles*.

2009-2010 : expérimentation, accueil des premiers porteurs de projet.

2011 : Développement de l'activité :

- Approfondissement du parcours et du programme d'accompagnement des candidats en couveuse,
- Mise en œuvre d'un travail de recherche-action sur la question de la transmission des savoirs paysans,
- Développement des partenariats sur le territoire francilien.

Résultats

2009-2010 : expérimentation

- 5 porteurs de projet accueillis et accompagnés depuis mars 2009,
- Deux « fermes d'accueil » et quatre paysans-accompagnateurs engagés au quotidien.

2011 : Développement de l'activité :

- Accueil de nouveaux candidats en test d'activité (4 nouveaux entrants programmés en 2011),
- Ouverture de nouvelles fermes d'accueil (2 en projet, dont un sur le site d'un lycée horticole) et intégration de nouveaux "paysans accompagnateurs". L'ouverture d'un troisième site d'accueil est envisagé, pour pouvoir suivre jusqu'à 10 candidats à l'installation.

²³ Rapport pour la commission permanente du conseil régional, Agriculture et Environnement, Agriculture Biologique, Agriculture Périurbaine, 3^{ème} Rapport d'affectations 2011, présenté par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Juillet 2011.

Profil des 7 premiers porteurs de projet²⁴ :

- 6 hommes et 1 femme,
- Moyenne d'âge 33 ans (min: 24, max: 57),
- 7 projets d'installation en maraîchage biologique et AMAP en Ile-de-France,
- 2 BPREA²⁵ Maraîchage Biologique, 1 BPREA Grandes Cultures, 1 Bac Pro Horticole, 1BTA G²⁶ + BTS Productions animales, 2 sans diplôme agricole,
- 4 « primo-actifs », 3 reconversions professionnelles,
- 6 installations Hors Cadre Familial « stricts », 1 issu du monde agricole.

Difficultés rencontrées

Trouver du foncier reste le principal obstacle au développement de la couveuse, et il a fallu beaucoup de temps pour trouver les premiers terrains disponibles.

Points de vigilance

Rapidement, lorsque des couveuses sont créées, se pose un problème de recrutement. Il n'y a pas forcément énormément de porteurs de projets. Il faut faire attention à la concurrence entre les dispositifs : deux couveuses sur un département, c'est probablement trop. Il faut plutôt aller chercher les complémentarités, réfléchir à une échelle large (pourquoi pas la Région) où seraient mutualisées les structures porteuses, pour ne pas les multiplier. Après, il reste intéressant d'avoir plusieurs sites de test, répartis sur le territoire (fonctionnement multi-site).

Contacts

Les Champs des Possibles

Sylvain PECHOUX

Responsable Couveuse d'activités agricoles et rurales

26, rue Beaubourg

75003 Paris

Tel : 06 29 17 51 92

E-mail: champsdespossibles@amap-idf.org

Site internet : <http://www.amap-idf.org>

²⁴ Diaporama de présentation « Les Champs des possibles. Couveuse d'activités agricoles et rurales », http://www.amap-idf.org/images/groupe/couveuse/presentation_cdp_site_internet.pdf (consulté le 04/11/2011).

²⁵ BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.

²⁶ BTA : Brevet de Technicien Agricole.

Les prés d'Amont, espace-test en maraîchage biologique

Communauté d'agglomération de
Blois, Loir-et-Cher

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	En activité depuis 2009
Foncier	Site unique Possibilité d'accompagner des porteurs de projet sur leur futur lieu d'installation
Type de production	Maraîchage biologique
Structure porteuse du dispositif	Gestion collective par 6 partenaires (associations, lycée horticole, collectivités)
Structure porteuse du CAPE	Couveuse <i>Mature Entreprise</i> (association Loi 1901)
Implication EPCI	Propriété et mise à disposition du foncier, subventions aux partenaires

Localisation

La Communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys) comporte 26 communes et 87 537 habitants²⁷, répartis sur 411,5 km².

En 2000, les 20 137 ha de SAU²⁸ occupaient 48,9% de l'espace. Ces terres sont cultivées par plus de 260 chefs d'exploitation. En termes de production, les grandes cultures sont dominantes, même le maraîchage et la viticulture restent relativement bien représentés.

L'agglomération de Blois et la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher sont membres de Terres en Villes depuis le 20 octobre 2011.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

Le projet est issu d'un échange de réflexions entre le lycée horticole de Blois, et Val Bio Centre (groupement de producteurs bio), autour de la question de l'installation en maraîchage bio. Face au constat d'une faible installation dans ce domaine, et du manque d'un chaînon entre la formation proposée par le lycée et l'installation, le projet d'un dispositif de « passage protégé » vers l'installation s'est concrétisé.

Les partenaires initiaux ont ainsi commencé à travailler en commun et ont sollicité d'autres acteurs pour les impliquer dans le projet, notamment une couveuse généraliste implantée sur le territoire pour porter juridiquement les porteurs de projet, et des collectivités locales (Communauté d'agglomération et ville de Blois, Conseil Régional) pour un appui financier et foncier. Le contexte local a été très favorable à un développement rapide du projet, ce dernier évoluant au gré des changements règlementaires, des avancées et des difficultés.

Objectifs

L'espace-test a pour objectif d'accueillir des jeunes porteurs de projet, de les accompagner dans leurs démarches en leur apportant un soutien complet en termes de conseils juridiques, financiers et techniques. L'idée est également de travailler à l'émergence de débouchés pour leurs produits (marché bio, restauration collective).

Cadre d'action

Le projet est initialement porté par les acteurs agricoles du territoire, dans le cadre de leurs propres préoccupations et objectifs. Les collectivités se sont intégrées aux partenariats par la suite, dans le cadre de leurs politiques de soutien à l'agriculture périurbaine.

En 2010, l'agglomération de Blois s'est dotée d'une compétence « Action de soutien à l'agriculture » au titre de sa compétence obligatoire de développement économique et en lien étroit avec la compétence aménagement de l'espace. Cette compétence vise le « soutien aux démarches collectives et dispositifs visant à pérenniser l'activité agricole, l'encouragement des modes de production durables, la valorisation des filières locales et le développement de la commercialisation en

²⁷ INSEE, 2008.

²⁸ AGRESTE, RGA 2000.

circuits courts sur le territoire, la lutte contre la grêle, etc. »²⁹. C'est dans ce cadre que l'agglomération soutient l'espace-test des Prés d'Amont et ses partenaires. Le dispositif doit participer à la dynamique de récréation d'une ceinture verte maraîchère.

Le Pays des Châteaux s'intéresse également à la thématique agricole et soutient le projet. Dans son Contrat Régional de Pays avec la Région Centre, un volet agricole a été défini, en particulier pour l'accompagnement des filières agricoles locales de qualité.

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

L'espace test, situé sur des terres attenantes au lycée horticole de Blois, représente environ 3,3 ha, certifiés en agriculture biologique. Il peut accueillir jusqu'à 3 porteurs de projet simultanément.

Sur les 3,3 ha de l'espace-test, le Conseil général du Loir-et-Cher possède 1,3 ha, et la Communauté d'agglomération de Blois 2 ha. Ces terres sont mises à disposition du Lycée horticole, via deux conventions liées à la nature du projet de couveuse.

Sur une demande d'un porteur de projet, la couveuse a accepté de l'accompagner en test (via un CAPE) sur ses propres terres d'installation.

Type d'activité agricole accueillie

L'espace test accueille des porteurs de projet en maraîchage diversifié biologique.

Le choix de l'agriculture biologique est lié aux objectifs des acteurs à l'initiative du projet (le lycée agricole proposait déjà des formations, et ses partenaires sont des acteurs spécialisés de l'agriculture biologique), et est considéré par l'agglomération de Blois comme permettant d'être en phase avec l'attente sociétale des habitants.

Entrée en espace test

Concernant le profil des porteurs de projet, il est pour l'instant exigé un certain niveau de formation (BPREA). Les porteurs de projet passent en « comité de sélection », un dispositif propre à la couveuse auquel participent un à deux partenaires de l'espace-test des *Prés d'Amont*.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Les porteurs de projet bénéficient de terres où tester leurs projets, et d'équipements (matériel de culture, espaces de bureau). Ils n'ont pas besoin d'acquérir du matériel par eux-mêmes, mais ils peuvent s'équiper progressivement grâce au produit de leur activité, pour anticiper l'installation. Le lycée horticole leur met à disposition le label d'agriculture biologique.

Ils sont également suivis par les partenaires du projet sur les plans agricole et entrepreneurial, qui proposent un accompagnement et humain, administratif, juridique, comptable, technique. En termes de formation à l'entrepreneuriat, les porteurs de projet ont droit à 200 heures de formation gratuite (formations concrètes en gestion, communication, vente, etc.). Un système de double comptabilité est mise en place : une première comptabilité est gérée par les porteurs de projet à l'aide d'un logiciel pédagogique spécifique, puis des professionnels interviennent ensuite. Un système de tutorat par des producteurs membres de Val Bio Centre est ouvert.

Un système de rétrocession d'heures a été mise en place : les porteurs de projets peuvent bénéficier de la main d'œuvre des membres du réseau Val Bio Centre pour les travaux qui nécessitent beaucoup de travail. Il « rend » ensuite ce temps de travail en allant aider ces mêmes personnes sur leur exploitation.

Commercialisation

Les débouchés des porteurs de projet sont assurés par les différents circuits et dispositifs de commercialisation des partenaires de l'espace-test.

²⁹ Candidature de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys pour l'adhésion à Terres en Villes, *Dossier de présentation de la politique agricole*, 20 octobre 2011, page 4.

De manière générale, ils vendent sur le marché bio de Blois et via les dispositifs de commercialisation proposés par Val Bio Centre : les Paniers du Val de Loire, la plateforme Biocoop et l'Epi Vert, magasin Biocoop de Blois.

Sortie d'espace-test

La mise en relation des porteurs de projet pendant la période de test avec différents acteurs (acteurs locaux de l'agriculture biologique et de l'installation, collectivités locales...) vise à faciliter leur installation par la suite.

Les porteurs de projet sont accompagnés dans leur installation en termes de prospection foncière.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

Les partenaires portent le dispositif de manière collective. Il n'a pas été souhaité de créer une superstructure associative les regroupant : cela permet d'avoir un dispositif léger et donc réactif, même si cela pourra poser problème le jour où il faudra aller chercher des financements type FEADER de manière commune pour le projet.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Les porteurs de projet signent leur CAPE avec la couveuse *Mature Entreprises* pour un engagement initial de 2 ans – soit 12 mois renouvelés pour des raisons administratives – et jusqu'à 3 années. *Mature Entreprises* est une couveuse généraliste : l'espace-test des *Prés d'Amont* est sa première expérience en agriculture.

A l'origine, la couveuse ne pratiquait pas la rémunération des bénéficiaires des CAPE. Mais confronté au fait que les porteurs de projet réussissent rapidement à se dégager de petits revenus, la piste de leur rémunération est envisagée.

Les CAPE signés jusqu'à aujourd'hui par la couveuse étaient des CAPE URSSAF. Mais depuis la reconnaissance du statut par la MSA, il est envisagé d'évoluer vers des CAPE MSA, notamment pour faciliter l'installation des porteurs de projet en sortie de test.

Lien avec d'autres actions

Depuis 2010 et sa prise de compétence « agriculture périurbaine », la Communauté d'agglomération de Blois intervient en faveur de la recréation d'une ceinture maraîchère sur le Val de Loire. Suite au renforcement d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), des réserves foncières dédiées à l'urbanisation ont été réaffectées vers des projets agricoles. Elles pourront accueillir les porteurs de projet à la sortie de l'espace test.

Acteurs impliqués

Gouvernance

Aucune structure n'a été créée spécifiquement pour porter l'espace-test, et aucun des partenaires ne s'est approprié le projet. Chacun apporte ses compétences et son savoir faire selon son domaine d'intervention.

La gestion globale du dispositif est assurée via un Comité de pilotage regroupant tous les partenaires :

- Le Lycée horticole de Blois,
- La couveuse *Mature Entreprises*, portée par le réseau des Boutiques de Gestion BGE,
- Val Bio Centre, groupement de producteurs bio,
- Bio Centre, l'association régionale des acteurs de la filière biologique,
- La Communauté d'agglomération de Blois,
- Le Pays des Châteaux.

Répartition des rôles entre acteurs

Le foncier appartient à la Communauté d'agglomération de Blois et au Conseil Général du Loir-et-Cher, est mis à disposition du Lycée horticole qui le dédie au test d'activité et organise sa mise à disposition. Les collectivités (agglomération et ville de Blois) ont également comme mission de protéger et prospecter du foncier pour l'installation des porteurs, et d'accompagner les porteurs de projet en sortie de test.

L'animation et la gestion du dispositif, ainsi que le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet, sont pris en charge par les partenaires agricoles du projet :

- Le lycée horticole met le matériel à disposition des porteurs de projet, assure l'entretien de ce matériel ainsi que du site, notamment en inter-période, lorsqu'il n'y a pas de couvé sur le site. Il anime également le volet formation, met à disposition un enseignant, et met à disposition des porteurs de projet un répertoire de fournisseurs potentiels.
- Val Bio Centre prend en charge l'accompagnement technique des porteurs de projet, leur propose des formations pratiques, assure leur intégration dans son réseau de producteurs et de distribution. Il assure également les débouchés économiques des couvés.

Bio Centre intervient essentiellement, dans le cadre de ses missions de développement de l'agriculture biologique, en appui sur l'émergence et le développement du projet.

D'autres acteurs liés aux partenaires sont également sollicités sur la formation : Boutique de gestion ISMER (qui porte la couveuse) sur le volet gestion et marketing, Jardins de Cocagnes (membres de Val Bio Centre)...

Au-delà de l'hébergement juridique des porteurs de projet, la couveuse *Mature Entreprises* propose également un accompagnement aux porteurs de projet, individuel et collectif, sur les aspects administratifs, juridiques et comptables. La couveuse *Mature Entreprises* est couveuse pilote du réseau de l'Union des Couveuses dans le domaine du maraîchage bio.

Ingénierie

Moyens humains

Les salariés des différents partenaires prennent du temps sur leurs missions pour suivre le dispositif, avec quelques compléments pour financer ces temps dédiés à l'animation de la couveuse :

- obtention auprès du ministère d'un 1/3 temps dédié à l'espace test par une enseignante du Lycée agricole,
- prise en charge par Bio Centre du temps de travail sur l'espace test par les animateurs de Val Bio Centre.

Moyens financiers

A l'origine, le projet a été développé sur les acquis et l'existant présent sur le lycée horticole, ainsi que sur ses fonds propres. Depuis des partenaires financiers ont été trouvés.

Agglopolys participe au financement du temps de travail des partenaires pour lancer et développer le projet : 3 000 € par an. Elle a également renforcé son soutien financier à la couveuse *Mature Entreprises*.

Le Conseil Régional de la Région Centre cofinance le projet par de biais :

- un financement d'équipement direct de 120 000 €
- un financement d'équipement via le Pays des Châteaux, dans le cadre d'un contrat de Pays/Région, de 40 000 €. Ce financement a été utilisé pour les investissements prioritaires : la mise en place d'un système d'irrigation et l'acquisition d'une chambre froide pour stocker la production des couvés.

Les couvés participent financièrement au fonctionnement de l'espace-test : ils payent un loyer de 500 € annuels pour la mise à disposition du foncier et des équipements, et payent la mise à disposition du matériel agricole au lycée « au temps passé ». Une part de 7% de leur chiffre d'affaire

est prélevé par la couveuse pour la participation au frais d'hébergement juridique (notamment frais d'assurance) et de gestion de leur activité.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

2006 : lancement de l'idée de créer une couveuse d'activités agricoles.

Avril 2009 : accueil du premier porteur de projet.

Résultats

Depuis 2009, quatre porteurs de projet ont été accueillis sur l'espace-test, de 28 à 45 ans. Une seule personne en est sortie depuis, et ne s'est pas installée : certaines difficultés et points d'amélioration ont été identifiés pour la pratique du métier d'entrepreneur en maraîchage biologique, et la personne a pris conscience d'un élément défavorable pour continuer : la solitude de l'exploitant au quotidien.

Malgré des financements indemnisants mobilisables par Bio Centre, le système de tutorat des porteurs de projet par des producteurs de Val Bio Centre n'a pas encore été utilisé.

Plus largement, le projet a permis une mise en réseau d'acteurs qui ne travaillaient pas ensemble. C'est une source de construction pour d'autres projets. Il a permis l'émergence d'une dynamique sur l'intérêt de développer la filière bio et l'utilisation du foncier autrement.

Difficultés rencontrées

Il est difficile de répondre aux nombreuses demandes, par manque de foncier disponible, de capacité des enseignants à suivre les nouveaux couvés, et par manque de financements nécessaires. Ce type de dispositif requiert d'importants moyens humains et financiers.

Points de vigilance

Il est important d'accueillir des porteurs de projet au profil adapté, en particulier des personnes étant déjà un minimum formées et autonomes, car ce n'est pas un dispositif de formation initiale. Il faut qu'ils aient un véritable projet à tester (choix des cultures...).

La mise en relation avec l'ensemble des acteurs locaux concernés est un élément clé :

- réseau de producteurs,
- réseau de distribution,
- acteurs de l'installation en agriculture,
- collectivités locales motivées pour favoriser l'installation de producteurs sur leur territoire, notamment en zone périurbaine.

Le lien entre l'espace-test et le lycée horticole est un avantage pour chacun : c'est à la fois un levier qui complète les enseignements théoriques et apporte des réflexions sur l'installation, et cela permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement solide et de proximité.

Au niveau de la commercialisation, il faut veiller à ce que les modalités choisies par les couvés ne créent pas de concurrence par rapport aux producteurs locaux déjà en place, au risque de créer des tensions avec ceux-ci. C'est pourquoi pour la couveuse, la commercialisation par le biais de Val Bio Centre est privilégiée.

Contacts

Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys

Julie TRUFFER

Mission aménagement de l'espace

1 rue Honoré de Balzac

CS 43 18

41 043 BLOIS Cedex

Tel : 02 54 56 51 69

E-mail : j.truffer@agglo-blois.fr

Lycée Horticole de Blois

Brigitte MACREZ

5-7 rue des Grands Champs

C/S 2908

41029 Blois Cedex

Tel : 02 54 56 49 00

E-mail : brigitte.macrez@educagri.fr

Association Val Bio Centre - Les Paniers du Val de Loire

Thierry HANON

7 rue de la Vacquerie

41 000 BLOIS

Tel : 02 47 30 10 50

E-mail : thierry.hanon@lespaniersduvalde Loire.fr

Couveuse Mature Entreprise

Cédric CLOCHARD

Tel : 02 54 56 86 34

E-mail : cedric.clochard@ismer.fr

Site internet : <http://couveuse-mature-entreprise.com>

Le Gerموir, pépinière d'activités agricoles et agri-rurales

Ambricourt, Pas-de-Calais

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	En activité depuis 2006
Foncier	Site unique
Type de production	Maraîchage, plantes, en agriculture biologique
Structure porteuse du dispositif	Un collectif d'associations, coordonné par l'AFIP Nord-Pas-de-Calais
Structure porteuse du CAPE	Couveuse Chrysalide (association Loi 1901)
Implication EPCI	Acquisition puis rétrocession du foncier



Localisation

La commune d'Ambricourt est située dans la Communauté de communes de Fruges, dans le département du Pas-de-Calais.

Le Gerموир est situé dans un territoire très rural – la commune d'Ambricourt ne compte que 120 habitants³⁰ – ou l'agriculture est largement dominée par les grandes cultures légumières et céréalières, et l'élevage.



³⁰ Source : Insee, Recensement de la population 2008.

Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

Une enquête avait été réalisée au début des années 1990 par l'association AVENIR (Association pour la Valorisation Economique des Nouvelles Initiatives Rurales) sur la question de l'installation, pointant les difficultés rencontrées par les porteurs de projet. L'AFIP Nord-Pas-de-Calais (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) a repris le dossier quelques années plus tard, en commençant par une étude de préfaisabilité, puis en concrétisant le projet par la mise en place d'un espace-test.

Objectifs

Les finalités générales visées par les partenaires via ce dispositif sont les suivantes :

- renouer avec le concept de souveraineté alimentaire des territoires,
- participer à une économie sociale et solidaire,
- concrétiser le slogan « agir local penser global ».

Les objectifs plus spécifiques au dispositif sont les suivants :

- installer des paysans pour créer de l'activité dans les espaces ruraux,
- retisser de façon progressive le lien producteurs/consommateurs.
- Permettre aux porteurs de projet d'expérimenter, en particulier en bio et hors cadre familial.

Cadre d'action

L'espace-test est porté par l'AFIP et ses partenaires de la création d'activité en milieu rural. C'est un dispositif qui s'intègre donc dans le cadre de leurs projets et missions.

En ce qui concerne l'AFIP, ses champs d'action sont les suivants :

- L'accompagnement à la création d'activité
- La promotion d'une agriculture durable dont biologique
- L'animation de réseau

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

L'espace test se compose de bâtiments agricoles de 600 m² (hangar) et de 4 ha de terres agricoles biologiques. Le Gerموir est situé dans une ferme, dont les propriétaires ont été des précurseurs de l'agriculture à taille humaine et biologique.

La structure doit permettre à 4 à 6 porteurs de projet par an de se tester.

L'acquisition du foncier s'est faite en plusieurs étapes :

- dans un premier temps, les propriétaires de la ferme ont cédé une partie de leur exploitation à la Communauté de Communes, qui a en grande partie été aidée financièrement par le Conseil Général. C'est la Communauté de Commune qui a acquis le foncier malgré le fait qu'elle ne soit pas porteuse du projet, notamment parce que le Conseil Général préférerait passer par un EPCI que de subventionner directement une association, naturellement plus instable.
- L'association Terres de Liens, via La Foncière-Terre de Liens, est en cours de rachat des terres et bâtiments agricoles via l'épargne solidaire dont elle dispose. La Communauté de Communes a finalement joué un rôle de stockage des terres. Actuellement Terre de Liens loue ces terres à l'AFIP, et lui confie également la gestion du site dans son ensemble.

Type d'activité agricole accueillie

Le Gerموir s'adresse à des porteurs de projet qui s'orientent vers le maraîchage, les petits élevages, les porcs plein air, les plantes médicinales et d'autres productions bio.

Les partenaires souhaiteraient pouvoir accueillir une activité de petit élevage (volaille) sur l'espace-test, mais pour des questions pratiques ce genre de test est difficile à mettre en place. Il faut s'assurer de la continuité des porteurs de projet, car en cas de coupure, il est nécessaire de continuer à s'occuper des animaux : le personnel de l'AFIP n'en a pas le temps, et surtout ce n'est pas son rôle.

L'AFIP envisage, même si c'est simplement à l'étape de réflexion pour le moment, de pouvoir accueillir en test des personnes déjà installées qui souhaitent se réorienter, ou plus spécifiquement des jeunes qui reprennent l'exploitation de leurs parents mais qui, par manque de foncier, ne peuvent se dégager un salaire suffisant : l'idée serait de passer par la diversification pour pouvoir dégager rapidement plus de valeur ajoutée, évitant d'attendre la retraite des parents pour pouvoir vivre du métier. Certains lycées agricoles seraient intéressés.

Entrée en espace test

Avant l'entrée au sein de l'espace-test, les porteurs de projet sont suivis et préparés au test de leur projet :

- Ils suivent un atelier de 4 jours « De l'envie au projet » pour mieux définir leur projet,
- Des ateliers thématiques (statuts, communication, comptabilité...) leurs sont proposés,
- Un espace de ressources est mis à leur disposition,
- Les porteurs de projet de moins de 30 ans peuvent bénéficier d'aides (800€ potentiels).

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Les porteurs de projet se voient mettre à disposition :

- du foncier et une partie de tunnel ;
- du matériel agricole qu'ils utilisent collectivement ;
- des bâtiments de stockage avec chacun un espace propre et un espace commun de préparation des produits pour la vente ;
- un accès aux bâtiments des associations présentes à côté (cuisine notamment) ;
- pour la commercialisation, une balance, des cagettes et un étal de marché.

Les porteurs de projet bénéficient également :

- d'un accompagnement renforcé durant la période de test ;
- d'un appui administratif, comptable et logistique ;
- d'un travail en autonomie dans un cadre collectif ;
- d'un cadre économique, juridique et social pour se lancer.

Dans ce cadre ils conduisent pendant un ou deux cycles de production les cultures de leur choix.

Aucun porteur de projet n'est logé sur place.

Commercialisation

Les porteurs de projet se testent sur un ou plusieurs modes de commercialisation de leur choix. Ils ont notamment l'occasion de s'intégrer progressivement dans les réseaux biologiques de la région.

Sortie d'espace-test

Les porteurs de projet cherchent eux-mêmes des solutions pour leur installation. Toutefois l'installation est anticipée pendant la phase de test, par la mise en lien avec des réseaux d'acteurs agricoles locaux notamment, et via une prospection foncière par Terre de Liens.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

L'AFIP (association Loi 1901).

Structure porteuse de l'hébergement juridique

L'AFIP a fait le choix de ne pas porter les CAPE, par manque de temps, de moyens et de compétences. Elle s'est donc tournée vers l'association A Petits PAS qui disposait d'une couveuse d'activités. C'est donc cette couveuse généraliste, la couveuse Chrysalide, qui porte les CAPE. Elle a un statut associatif type Loi 1901.

Lien avec d'autres actions

Sur le site du Gerموir, il y a une partie agricole (espace-test) et une partie non-agricole. Cette dernière est une pépinière d'entreprises qui héberge les associations ARCADE (accompagnement des producteurs et commerçants en difficulté), Graine de Saveur et l'AFIP.

Acteurs impliqués

Gouvernance

Le projet est essentiellement porté l'AFIP Nord-Pas-de-Calais, et en lien plus ou moins étroit avec le collectif « De l'envie au projet » (A Petits PAS, Accueil Paysans, AFIP, AVENIR).

Répartition des rôles entre acteurs

Le foncier est mis à disposition par Terre de Liens via un bail avec l'AFIP. Terre de Liens a également pour rôle la recherche de foncier pour l'installation future des porteurs de projet.

L'animation et la gestion du dispositif sont essentiellement pris en charge par l'AFIP, et ses partenaires selon leurs compétences : acquisition et mise à disposition du matériel, entretien du site et du matériel, suivi et formation, coordination globale (notamment de la commercialisation), recherche de financements.

En plus des associations partenaires, les porteurs de projet sont accompagnés par un ancien couvreur, installé sur le site désormais.

Ingénierie

Moyens humains

L'AFIP dispose d'un animateur sur le site, dédié à son animation et sa gestion.

Moyens financiers

L'acquisition des terres et les deux phases de travaux de réhabilitation (HQE) ont coûté environ 900 000 €, financés via différents dispositifs et institutions (tout comme l'achat de matériel). Terre de Liens a racheté les terres et bâtiments agricoles à la Communauté de Communes pour un montant de 96 746€ HT, soit 125 000 € TTC.

Concernant le fonctionnement de la structure, les sources de financement sont issues de la Région, de l'Etat au début du projet, et du Département qui verse une subvention d'animation globale (affectation libre).

Les porteurs de projet participent aux frais mutualisés du site (bâtiments...), ce qui représente environ 800€ par an par personne, et paient leurs charges (eau, électricité : payer ces charges s'inscrit dans la logique de test de la viabilité de leur projet). Les consommables de leur activité sont à leur charge.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

1994-95 : Etude sur l'installation de l'association AVENIR

2004 : acquisition d'une partie des terres et bâtiments d'une ferme à Ambricourt : naissance du site du Gerموir.

2006-07 : accueil des premiers porteurs de projet

Résultats

Depuis la mise en place du Gerموir, 8 à 10 porteurs de projet sont « passés », soit un porteur sur 5 000 m² tous les deux ans.

Deux personnes se sont installées sur le site et louent directement leurs terres à Terre de Liens : l'un de manière durable, en maraîchage bio diversifié, l'autre sur des plantes (tisanes) en attente de trouver d'autres terres. Un ancien porteur de projet s'est installé ailleurs, un autre s'est arrêté en cours de test, et un autre a créé son exploitation mais l'a arrêtée pour des raisons personnelles.

Actuellement, il y a 4 porteurs pour 3 projets sur le site.

Difficultés rencontrées

Un effet induit n'a pas été anticipé, celui de la concurrence entre les porteurs de projet pour la commercialisation de leurs produits, en particulier entre les porteurs de projet et la personne qui s'est installée sur le site. Le territoire est très rural, et la demande en produits maraichers bio assez limitée. Il est possible que l'AFIP reprenne la main sur la commercialisation pour envisager une centralisation d'une partie des productions, et éventuellement une activité de transformation. Les porteurs de projet garderont quand même une part de leur production pour se tester de manière autonome sur la commercialisation.

Points de vigilance

Les porteurs de projet restent dans des logiques individuelles. Quand des démarches collectives doivent être mises en place (par exemple la commercialisation), la structure qui porte l'espace test (ici l'AFIP) doit garder ou reprendre la main pour une bonne coordination.

Les CAPE peuvent durer jusqu'à 3 ans, mais les subventions régionales s'appliquent seulement sur 2 années, et il est possible que cette durée se limite à 1 an à l'avenir. Or, les spécificités propres à l'agriculture font que la durée du test doit être adaptée et suffisamment longue pour que les porteurs de projet puissent maîtriser leur projet. Des réflexions sont en cours pour essayer d'adapter le CAPE à l'activité agricole.

Contacts

AFIP Nord-Pas-de-Calais

Xavier CARLIER

Salarié en charge du volet agriculture bio et territoires

31, Rue Principale

62310 AMBRICOURT

Tel : 03 21 04 39 69.

Fax : 03 21 04 38 24.

Mail : afip5962@free.fr , xaviercarlier.afip5962@gmail.com.

Site internet AFIP Nord-Pas-de-Calais : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?rubrique21>

Couveuse Chrysalide

Association A Petits PAS

16, rue de Canlers

62 310 Ruisseauville

Tél : 03.21.41.70.07

E-mail : equipe@apetitspas.net

Site internet : <http://www.apetitspas.net>

L'AFIP organise des visites sur le site, avec échanges avec les porteurs de projet et différents partenaires de l'espace-test.

FICHE 6

**La SAS Gr.A.I.N.E.S.³¹,
couveuse agricole –
innovation nourricière**
Région Aquitaine

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	En activité depuis 2009
Foncier	Fonctionnement multi-site, sur terrains précaires.
Type de production	Maraîchage, arboriculture, élevage
Structure porteuse du dispositif	SAS Gr.A.I.N.E.S. (Société par Actions simplifiées à vocation agricole)
Structure porteuse du CAPE	SAS Gr.A.I.N.E.S.
Implication EPCI	Mise à disposition d'une partie des terres

³¹ Gr.A.I.N.E.S. : Graines d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entrepreneurs et Soutenus pas les consommateurs.

Localisation

La SAS Gr.A.I.N.E.S. est une couveuse qui intervient à l'échelle régionale de l'Aquitaine.

Dans la Région, la SAU couvrait en 2000 plus de 35% de la superficie du territoire. Les types de production sont assez équilibrés entre grandes cultures, cultures végétales spécialisées et élevage.



Le projet

Contexte

Éléments déclencheurs

Le CIVAM Aquitaine (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) a développé ce projet de couveuse, d'une part face à l'accroissement de la demande de produits de proximité en vente directe, en restauration collective, etc., et d'autre part face aux freins à l'installation des porteurs de projet notamment hors cadre familial. Il s'agissait de développer un outil innovant de création d'activité.

Objectifs

La SAS Gr.A.I.N.E.S. a été créée par le CIVAM Aquitaine pour favoriser l'installation progressive de porteurs de projet, dans le cadre d'un « Système Alimentaire Local », c'est-à-dire d'un système de production pour approvisionner les consommateurs via des circuits de proximité.

Concrètement, il s'agit d'installer des porteurs de projet hors cadre familial, et leur offrir des conditions de test grandeur nature de leur projet en évitant d'investir et de les fragiliser économiquement en cas d'échec.

Les objectifs principaux poursuivis par le CIVAM sont les suivants :

- Permettre l'immersion de porteur de projet dans un réseau local,
- Apprendre le métier d'agriculteur et se confronter à la réalité,
- Evaluer son projet d'installation.

La SAS Gr.A.I.N.E.S. s'inscrit dans une logique d'entreprise, avec un réel programme de développement. L'objectif était à l'origine d'atteindre 20 couvés en 2 ans. Mais surtout, il y a un objectif de concrétisation des projets en sortie positive de couveuse en agriculture (installation, association dans une exploitation sous forme sociétaire, ou salariat) de 75% de réussite.

Cadre d'action

Le CIVAM Aquitaine existe depuis une vingtaine d'années, intervenant dans de très nombreux domaines (commercialisation de proximité...). La couveuse s'inscrit dans ses projets et missions.

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

La SAS Gr.A.I.N.E.S. est une couveuse multi-sites, ces sites n'étant pas permanents mais tournant, selon les entrées et sorties de porteurs de projet. Il y a environ une dizaine de sites dans la Région.

Les terres dont bénéficient les couvés sont toutes louées via des baux précaires par la SAS GR.A.I.N.E.S. Les terres peuvent être :

- des terrains appartenant à des collectivités ;
- des terrains d'agriculteurs en activité (propriétaires ou non de leurs terres) ;
- des terrains de propriétaires fonciers.

Type d'activité agricole accueillie

Le dispositif s'adresse à des porteurs de projet d'origine agricole ou non, souhaitant s'installer en agriculture et/ou avancer dans leurs projets (maraichage, élevage, arboriculture).

Les couvés mènent des activités de culture et/ou d'élevage.

Entrée en espace test

Les couvés sont sélectionnés à partir de 10 « critères de risque » permettant de faire un premier tri entre les projets. La sélection se fait également sur du ressenti, par rapport aux motivations, aux capacités d'adaptation des personnes elles-mêmes.

Une période de pré-couveuse est prévue (stage préalable, période de travail chez les agriculteurs parrains) pour tester leur motivation, et la capacité des tuteurs et des porteurs de projet à travailler ensemble.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Les porteurs de projet bénéficient d'une comptabilité analytique, et de conditions matérielles d'exploitation : foncier, outils de production.

Pour les activités d'élevage, le cheptel est acheté par les couvés eux-mêmes, sauf une exception récente où la SAS Gr.A.I.N.E.S. a acheté la moitié d'un troupeau. Ils gardent donc leur cheptel à la sortie de la couveuse. De manière générale, les couvés sont incités à investir dans leur matériel, pour se mettre dans une réelle position d'entrepreneur.

Les couvés de la SAS GR.A.I.N.E.S. n'habitent pas sur leurs lieux de production, d'une part parce qu'il est difficile de trouver des sites complets, mais également parce qu'ils ne sont qu'en phase de test et qu'ils pourront s'installer ailleurs. Quand ils viennent de loin, le CIVAM les aide en contactant des collectivités, sans pour autant les prendre en charge totalement : dans l'esprit de la couveuse, il s'agit de leur laisser un maximum d'autonomie pour éviter les échecs par la suite lorsqu'ils seront seuls. De manière générale, la question de l'hébergement n'est pas l'élément le plus problématique dans l'absolu, même si c'est une question qui est anticipée (recherche de solutions de rapprochement dès la 2^{ème} année de couveuse).

Commercialisation

Les couvés choisissent leurs débouchés, mais tout est calibré en lien avec les animateurs de la couveuse. Des liens sont établis avec des structures de transformation, notamment une fromagerie.

Sortie d'espace-test

Les couvés bénéficient de l'ensemble du réseau professionnel du CIVAM, pour augmenter leurs chances de trouver une exploitation à reprendre par la suite et de se constituer plus rapidement un réseau commercial.

Les éléments acquis par les porteurs de projet en phase de test sont valorisés à la sortie, en particulier la comptabilité analytique de leur activité leur permettant de faire une gestion prévisionnelle. Face aux banques notamment, c'est un réel atout pour eux.

Dès la deuxième année de test, un travail est fait sur les perspectives de sortie (recherche de foncier...). Ils sortent de la couveuse à la fin de la deuxième année ou restent une troisième année. La SAS Gr.A.I.N.E.S. assure également un suivi qualitatif sur les projets d'installation à la sortie de la couveuse.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

Il s'agit d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) à vocation agricole constituée par 26 associés producteurs.

Le choix a été fait de faire une entreprise (SAS) et non pas une association, pour les raisons suivantes :

- pour la logique du projet : puisqu'il s'agit de permettre à des porteurs de projet de se tester pour créer leur propre entreprise, autant qu'ils le fassent dans les conditions réelles d'une entreprise. C'est le meilleur moyen pour qu'ils se sentent impliqués (ne serait-ce parce qu'ils partagent en partie les risques de leur activité).
- il a été considéré que le statut associatif, pour faire du développement économique, n'était pas approprié. Il repose trop sur des aides extérieures et sont beaucoup moins crédible économiquement vis-à-vis des fournisseurs, des clients et autres acteurs économiques.

La SAS Gr.A.I.N.E.S. fonctionne comme une réelle entreprise, elle a mis en place dès l'origine un process sur la sécurisation des risques, les activités d'autofinancement, l'investissement...

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Les couvés bénéficient d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'entreprise) d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois, signé avec la SAS GR.A.I.N.E.S.

Acteurs impliqués

Gouvernance

Les réseaux CIVAM Béarn et CIVAM Aquitaine ont porté et portent encore le projet en assurant l'animation de la SAS Gr.A.I.N.E.S.

La SAS est gérée par des agriculteurs, qui en sont les membres.

Répartition des rôles entre acteurs

La SAS Gr.A.I.N.E.S. est chargée du repérage du foncier et des démarches pour le mettre à disposition des couvés (convention ou baux précaires). Elle assure l'hébergement juridique des activités via le CAPE, la comptabilité des porteurs de projet, leur met à disposition du matériel (acquisition puis location aux porteurs de projet, ou location à des intervenant extérieurs).

C'est le CIVAM qui assure tout l'accompagnement des porteurs de projet (formation, suivi technique...). Les couvés sont également parrainés par des agriculteurs volontaires membres du CIVAM, des « parrains agriculteurs » qui ont été formés à ce type d'accompagnement.

Ingénierie

Moyens humains

Ce sont des salariés du CIVAM qui assurent l'animation de la SAS Gr.A.I.N.E.S. : accueil des porteurs de projet, organisation générale, et surtout appui administratif. Globalement, cela représente un équivalent temps plein.

Moyens financiers

La SAS est une entreprise : elle ne bénéficie d'aucune aide au fonctionnement, et fonctionne en autofinancement, à partir des résultats de l'activité des couvés.

Les différentes collectivités soutiennent le projet indirectement à travers leurs subventions au CIVAM. Un système de Prêt de trésorerie est proposé à tout particulier ou partenaire souhaitant soutenir la couveuse. Le prêt a pour objet de compléter le capital financier mis à disposition aux porteurs de projet par la couveuse, pour financer l'achat de ses premiers consommables. Il s'agit de prêts de 12 mois à taux 0% remboursé en fin de saison. Les prêteurs peuvent bénéficier de réductions lors de l'achat des produits des porteurs de projet.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

2007 : lancement des réflexions pour la création d'une couveuse d'activités agricoles. Travaux avec des cabinets juridiques pour définir la forme, test de la couveuse avec des couvés « cobayés »...

2009 : création de la SAS Gr.A.I.N.E.S. et accueil des premiers couvés.

Résultats

L'objectif initial était d'atteindre le nombre de 20 couvés en 2 ans, cet objectif a été atteint en 3 ans. Aujourd'hui il s'agit de doubler ce chiffre.

Depuis sa mise en place, la SAS GRAINES a accueilli une vingtaine de couvés dont 11 sont toujours en activité sur la couveuse.

Parmi les 7 porteurs de projets qui sont sortis du dispositif, 5 ont créé leur activité ou sont en cours, 1 est reparti sur son ancienne activité d'ouvrier agricole, et un autre n'a pas souhaité s'installer.

En termes d'activité de production, les projets sont majoritairement en maraichage biologique (10 projets, parfois couplé à d'autres productions), puis en élevage fromager (4 projets) ou viande (4 projets, dont un projet volaille et poules pondeuses). Un couvé produit également des plants et plantes tisanières, un autre développe un projet de blé et boulangerie.

Il y a beaucoup de demandes de porteurs de projet (environ une par semaine), mais entre le premier contact et l'installation en couveuse, beaucoup abandonnent le projet : pour la plupart, le cadre relativement contraignant du dispositif, avec un lien organique très fort à la SAS et au CIVAM, ne leur correspond pas.

Difficultés rencontrées

C'est la SAS GR.A.I.N.E.S., et directement le CIVAM Aquitaine, qui assume ou partage les risques de l'activité des couvés en termes juridiques, financiers, en termes également de crédibilité et d'image. Il est important de bien choisir les couvés et d'avoir des personnes responsables, car il suffit d'un ou deux cas problématiques pour décrédibiliser totalement la structure. Le plus gros risque, notamment en termes économiques et d'image, concerne les projets en fromage, souvent en lien avec des fromageries locales (en cas de problème sanitaire par exemple).

Points de vigilance

Concernant le foncier, il est nécessaire de bien réfléchir à l'adéquation du terrain par rapport au porteur de projet : compatibilité économique (production et débouchés), technique et agronomique, proximité du logement...

Pour que la couveuse fonctionne bien, notamment dans une logique d'entreprise, l'implication se fait à deux niveaux. D'une part il faut faire en sorte que les couvés s'engagent sur le long terme et assurent leur activité de manière rigoureuse. D'autre part, la conduite de la couveuse par ses administrateurs demande beaucoup de temps et d'énergie, et il est nécessaire que la gestion soit dynamique, et assurée sur la durée.

La couveuse a été mise en place dans le cadre de toute cette dynamique et ce système, avec une équipe soudée et bien implantée dans le territoire. Cela a facilité les choses, et notamment la crédibilité du projet.

Contacts

Frank MEYMERIT
CIVAM Aquitaine
SAS GR.A.I.N.E.S.

Camin Larredya
64 110 Jurançon
Tel : 05 59 84 70 63

E-mail : civamaquitaine@wanadoo.fr

Site internet : <http://graines.acacs.org>

Le CIVAM Aquitaine propose des sessions de formation sur deux jours, permettant de rentrer dans les détails des conditions de mise en place de ce type de dispositif, de modélisation et de gestion, avec des témoignages de différents acteurs du dispositif.

Couveuse d'activités agricoles en Save et Garonne

Communauté de Communes de Save et Garonne, Haute-Garonne

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	En cours d'entrée en activité
Foncier	Deux sites
Type de production	Maraîchage biologique
Structure porteuse du dispositif	CIVAM CREA (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural – Créer, Réussir, Entreprendre en Agriculture), association Loi 1901
Structure porteuse du CAPE	CIVAM CREA (Association Loi 1901)
Implication EPCI	Acquisition et mise à disposition de foncier, implication dans la gouvernance et l'animation de la couveuse.

Localisation

La Communauté de Communes de Save et Garonne regroupe 13 communes et 22 943³² habitants, répartis sur 217,8 km²².

Le territoire, dont la ville-centre est Grenade, est situé au nord-ouest du département de la Haute-Garonne de l'agglomération toulousaine.

Le territoire est encore largement voué à l'agriculture. Malgré la pression foncière de l'agglomération toulousaine, les espaces agricoles représentent plus de 60% de la surface du territoire.

Les cultures céréalières sont dominantes (blé, maïs, colza, tournesol). Il reste malgré tout une cinquantaine de maraîchers sur plus de 250 exploitations.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

En 2008, la Communauté de Communes de Save et Garonne a acquis la compétence « agriculture », au sein de la compétence obligatoire « Actions de développement économique ». Souhaitant s'engager dans des projets d'aide à l'installation en agriculture, les services se sont rapprochés du CIVAM. Ce dernier avait de son côté un projet de création d'une couveuse. Un partenariat s'est donc créé pour la réalisation commune de ce projet.

Objectifs

Il s'agit de permettre à des porteurs de projet d'apprendre à entreprendre en situation réelle, pour devenir agriculteur et gestionnaire. La couveuse vise à créer un maillon supplémentaire entre la formation (lycée agricole) et l'installation, afin d'aider les porteurs de projet à finaliser à la fois leur projet et leurs techniques agricoles. Les partenaires envisagent d'accueillir 6 à 8 porteurs de projet en maraîchage biologique, avec un objectif ambitieux de 75% de taux de réussite (création d'activité en sortie de couveuse), et 50% d'installation sur le territoire Nord Toulousain.

En favorisant de nouvelles installations, il s'agit également de développer l'offre de produits maraîchers biologiques pour alimenter le marché local.

Cadre d'action

La Communauté de Communes de Save et Garonne souhaite renforcer la vocation agricole du territoire. Dans le cadre de son Agenda 21, une réflexion globale autour du développement de la filière maraîchage, notamment biologique, a été menée : l'agglomération toulousaine offre des débouchés importants, en particulier pour les légumes issus de l'agriculture biologique (repas bio dans les cantines, marchés de pleins vents...). Cela représente un gisement important d'emplois et un potentiel de création d'activités. Un projet de « Renforcement de la filière de maraîchage en agriculture biologique en Save & Garonne » est mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute Garonne, le Lycée Agricole d'Ondes et le CIVAM CREA :

³² INSEE, 2008.

- *Axe 1 : Couveuse d'activités agricoles.*
- *Axe 2 : Zone d'Activités Agricoles.*
- *Axe 3 : Charte de la restauration collective, pour « l'approvisionnement local, frais et bio » (en partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse).*

La Communauté de communes s'est associée au Pays Tolosan, qui partage les mêmes préoccupations, pour bénéficier de la labellisation de la démarche comme « Pôle d'Excellence Rurale ».

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

Pour l'instant, deux sites ont été trouvés sur le territoire. L'un a été trouvé par le CIVAM, qui contractualise avec une agricultrice pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 2 ha (bail de 5 ans). La Communauté de Communes de Save et Garonne envisage l'acquisition d'un terrain de 6,5 ha (déjà trouvé) pour en faire une « vitrine » du projet à l'échelle du Pays, c'est-à-dire un lieu équipé et adapté au projet pérenne à 15-20 ans minimum.

Type d'activité agricole accueillie

Maraîchage biologique.

Entrée en espace test

Avant l'entrée en couveuse, les partenaires étudient le projet des candidats. Ils tiennent compte de leur motivation, de leurs compétences et de leur situation personnelle. Une évaluation est faite avec eux sur l'intérêt d'un passage en couveuse.

Dans l'idéal, il s'agit d'accueillir prioritairement des étudiants sortant du Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA), en particulier du lycée agricole d'Ondes. Compte-tenu des objectifs ambitieux d'installation en sortie de couveuse, seront accueillis des personnes ayant des projets relativement précis, même s'ils seront toujours à finaliser.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Les porteurs de projet se verront mettre à disposition du foncier et des outils de production. Chaque porteur disposera d'un compte de trésorerie propre au sein de la couveuse.

Les couvés bénéficieront d'une insertion dans un réseau de professionnels, et seront accompagné dans le développement de leur projet et de leurs compétences.

Il n'est pas envisagé de dispositif spécifique pour loger les couvés, hormis un appui sur les maires de la Communauté de Communes pour les aider à trouver des logements en location.

Commercialisation

Les porteurs de projet définiront leur propre projet. Toutefois, les partenaires les aideront, notamment en leur faisant bénéficier de leur réseau : marché-gare (MIN de Toulouse), projet de plateforme de distribution de produits bio et locaux, ...

Sortie d'espace-test

Pour leur installation, les porteurs de projet bénéficieront de l'appui des partenaires et de leur réseau, notamment pour l'accès au foncier.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

L'espace-test est porté par le CIVAM CREA (Créer, Réussir, Entreprendre en Agriculture), association loi 1901 créée spécifiquement pour la couveuse.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Les porteurs de projet signent un CAPE avec le CIVAM CREA.

Lien avec d'autres actions

Une convention de partenariat est en cours d'élaboration avec la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, qui a besoin de maraîchers bio sur son territoire. L'idée est que la Communauté de Communes de Save et Garonne porte la couveuse, et que le Grand Toulouse intervienne pour préserver des terres sur sa périphérie pour accueillir les couvés en sortie de dispositif, afin qu'ils s'installent.

Le CIVAM CREA a pour rôle de gérer et animer plusieurs sites de test d'activité agricole sur le département de la Haute-Garonne, que ce soit en productions végétales ou animales.

Acteurs impliqués

Gouvernance

Un comité technique est mis en place, composé de la CC Save et Garonne (technicienne responsable de projet agricole), et de l'association CIVAM CREA.

Le Comité de pilotage regroupe actuellement les deux organismes porteurs du projet (CC Save et Garonne et CIVAM CREA), qui sont à la recherche de partenaires financiers, amenés à intégrer le Comité de pilotage.

Une Commission d'affectation est également en place, composée de représentants de la CC Save et Garonne, de l'association CIVAM CREA, de la Chambre d'agriculture et du lycée agricole d'Ondes.

Répartition des rôles entre acteurs

Le foncier est mis à disposition par le CIVAM CREA et la CC Save et Garonne. Ils sont également chargés d'aider les porteurs de projet à trouver du foncier en sortie de couveuse.

C'est le CIVAM CREA qui aura en charge l'animation et la gestion de la couveuse, y compris l'hébergement juridique des couvés.

En ce qui concerne la formation et l'accompagnement technique des couvés, le CIVAM CREA suivra les couvés et recherchera des agriculteurs « parrains ». Chaque couvé devra avoir un tuteur « gestion » (entrepreneuriat) et un tuteur « technique » (maraîchage biologique).

Ingénierie

Moyens humains

Il est envisagé de créer un mi-temps « administratif » pour la gestion de la couveuse, et un mi-temps technique pour le volet et l'accompagnement sur l'exploitation des couvés. Il est envisagé que ce soit une et même personne pour les deux mi-temps.

Moyens financiers

La Communauté de Communes de Save et Garonne verse une subvention au CIVAM CREA pour l'animation et le suivi de la couveuse. Cette subvention était d'environ 20 000 € en 2011.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

2009 : constitution d'un groupe d'agriculteurs au sein de la Fédération Départementale des CIVAM, dans le but de créer un outil innovant pour accompagner les porteurs de projet dans le cadre d'un test d'activité.

Novembre 2010 : naissance du CIVAM CREA « Créer, Réussir, Entreprendre en Agriculture ».

2011 : recherche de foncier :

- le CIVAM a trouvé un site d'environ 2 ha déjà certifiés en agriculture biologique, chez une agricultrice, en location. Accueil du premier porteur de projet.
- La Communauté de Communes de Save et Garonne a trouvé un site de 6,5 ha qu'elle envisage d'acquérir, d'aménager et d'équiper (gros matériel agricole).

Résultats

En 2011, une personne en maraichage biologique est entrée en test d'activité sur la couveuse. Les partenaires ont élaboré une plaquette présentant la couveuse et ses modalités de fonctionnement, et ont organisé une réunion d'information. Pour le moment, 4 à 5 porteurs de projet se sont manifestés, venant du territoire et d'ailleurs.

Difficultés rencontrées

C'est un dispositif qui est relativement long à mettre en place, notamment parce qu'il est difficile de trouver du foncier.

Points de vigilance

Il est important d'associer ou au moins de consulter tous les acteurs compétents en matière d'installation agricole, pour de meilleures chances de réussite.

Contacts

Communauté de communes de Save et Garonne **Marie MOREAC**

Responsable des Services Techniques

31 330 GRENADE-SUR-GARONNE

Tel : 05 61 82 85 55

E-mail : marie.moreac@cc-saveetgaronne.fr

Site internet : www.cc-saveetgaronne.fr

CIVAM CREA

6 rue du Portail

31220 MARTRES TOLOSAN

Tel : 05 61 97 53 41

Site internet : www.CIVAM31.org

Fabrice RUFFIER

Permanences CIVAM CREA à la Communauté de Communes

Tel : 05 62 79 07 81 / 06 88 99 56 86

E-mail : crea@CIVAM31.org

Projet de pépinière d'activités maraîchères

Communauté d'agglomération du
Grand Besançon, Doubs

En résumé

Etat d'avancée du dispositif	Projet en cours d'élaboration
Foncier	Site unique
Type de production	Maraîchage biologique
Structure porteuse du dispositif	A déterminer : Communauté d'agglomération du Grand Besançon, ou association à créer regroupant les partenaires
Structure porteuse du CAPE	Coopérative d'activité et d'emploi <i>Coopilote</i> , ou couveuse <i>Objectif Création</i>
Implication EPCI	A déterminer : acquisition et mise à disposition du foncier, gestion et animation du dispositif ou subventions aux partenaires.

Localisation

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon, dans le département du Doubs, regroupe 59 communes et 176 764³³ habitants, répartis sur 432,3 km²².

L'agriculture (SAU), dans un contexte périurbain, représentait environ 29% de la surface du territoire en 2000³⁴.

L'élevage bovin est très dominant sur le territoire, porté par la filière d'excellence AOC Comté.

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon est membre du réseau Terres en Villes.



Le dispositif

Contexte

Éléments déclencheurs

Le Grand Besançon a affirmé, dans la *Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine*, son souhait de développer une offre de produits agricoles en circuits courts et de relancer la production maraîchère sur son territoire.

Les travaux menés dans le cadre du programme européen Sauge ont permis d'identifier deux grands freins à l'installation en maraîchage :

- l'accès difficile des porteurs de projets au foncier,
- l'isolement des maraîchers et porteurs de projets qui rend difficile l'échange et la capitalisation de savoir-faire et d'expériences.

Le projet de mise en place d'un dispositif de test d'activités agricoles est issu de ces constats.

Objectifs

Il s'agit, complémentairement aux actions engagées sur la mobilisation de foncier, de créer un environnement socio-économique favorable à l'installation en maraîchage diversifié.

Cadre d'action

Cette action s'inscrit dans le cadre de la *Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine* et de son plan d'action, charte cosignée par le Grand Besançon, la Chambre d'agriculture du Doubs, la Région Franche-Comté, le Conseil général du Doubs, la Ville de Besançon, l'APLEA de Besançon et l'AFIP Bourgogne Franche-Comté.

Cette action s'inscrit dans les axes suivants de la charte :

2. Favoriser la création d'activités agricoles diversifiées en lien avec la ville
 - 2.1. Construire des projets agricoles diversifiés répondant aux enjeux de développement du maraîchage comme de gestion d'espaces d'intérêt naturel et paysager.

³³ INSEE, 2008.

³⁴ AGRESTE, recensement agricole 2000.

Mise en œuvre du projet

Fonctionnement de l'espace-test agricole

Organisation foncière

Les partenaires recherchent actuellement un site permanent de 4 ha, équipé d'un système d'irrigation, d'un bâtiment de stockage, de matériel d'exploitation, et d'un éventuel lieu de vente. Sur les 4 ha, il est envisagé d'avoir une répartition de 3 ha cultivables (dont 1 ha en jachère tournante) et 1 ha pour les bâtiments et aménagements.

Le foncier sera acquis soit par le Grand Besançon, soit par Terre de Liens, soit par une commune de l'agglomération. Les modalités de mise à disposition du terrain à la pépinière d'activités restent à définir : soit elle sera louée par la pépinière, soit, si elle appartient au Grand Besançon, sa mise à disposition sera gratuite et constituera une des contributions financières de l'agglomération au projet.

Le site devra accueillir 3 porteurs de projet d'installation sur 2 ans, pour le test du métier d'entrepreneur et d'agriculteur.

Type d'activité agricole accueillie

Le type d'activité visé est le maraîchage diversifié en agriculture biologique, et en vente directe.

Mises à disposition et services aux porteurs de projet pendant le test

Les porteurs de projet bénéficieront d'un terrain, d'équipements et d'outils de production, de formations et d'un appui technique adaptés.

Commercialisation

Une partie de la production devra être réservée aux marchés de producteurs du Grand Besançon.

Sortie d'espace-test

La recherche de foncier pour l'installation en sortie de test restera à la charge des porteurs de projet.

Montage juridique

Structure porteuse de l'espace-test

Rien n'est encore tranché mais deux pistes sont envisagées :

- Portage du dispositif par le Grand Besançon directement, qui cherchera par ailleurs des cofinancements,
- Portage par une association à créer spécifiquement pour la gestion du dispositif, s'appuyant sur les partenaires du territoire.

Structure porteuse de l'hébergement juridique

Pour l'hébergement juridique de l'activité via le CAPE, il est envisagé de s'appuyer soit sur une coopérative d'activités et d'emploi (Coopilote), soit sur une couveuse déjà existante (Objectif Création).

Acteurs impliqués

Gouvernance

La démarche a été portée à l'origine, et l'est toujours, par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon. C'est elle qui a pris l'initiative de lancer un appel d'offre pour l'étude de faisabilité. L'AFIP est chargée de la mise en œuvre de l'étude de préfiguration.

Une structure de pilotage sera mise en place, composée des sept signataires de la *Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine* (Grand Besançon, la Chambre d'agriculture du Doubs, la Région Franche-Comté, le Conseil général du Doubs, la Ville de Besançon, l'APLEA de Besançon et l'AFIP Bourgogne Franche-Comté) et d'autres partenaires du projet (structure d'accueil...).

Répartition des rôles entre acteurs

Le foncier sera mis à disposition par le Grand Besançon, Terre de Liens ou une commune de l'agglomération. Le Grand Besançon envisage de prendre en charge les aménagements nécessaires. En ce qui concerne le portage de la pépinière d'activité, soit le Grand Besançon s'en chargera directement, soit ce sera une association regroupant la Chambre d'agriculture du Doubs, le lycée agricole, l'AFIP et l'agglomération. Quelque soit la solution, la structure aura en charge la coordination du dispositif, l'acquisition du matériel, et la gestion du site (gestion agronomique, gestion de la mise à disposition et de l'entretien de l'outil de production). Pour ce dernier point, soit la structure ou la personne responsable fera partie de l'association de la pépinière (Jardins de Cocagne, un maraîcher), soit elle sera sollicitée en tant que prestataire de service.

La formation et l'accompagnement technique des couvés sera assuré par un système de tutorat par des maraîchers (si il est possible d'en mobiliser), par la Chambre d'agriculture, l'AFIP, les Jardins de Cocagne, le CFPPA...

Ingénierie

Moyens humains

Du temps d'animation, de coordination des partenaires et de recherche et rencontre de porteurs de projet est pris en compte dans le budget prévisionnel de fonctionnement. Il reste à déterminer si un poste sera créé spécifiquement, ou si une des structures partenaires mobilisera du temps pour le faire (solution plus probable).

Moyens financiers

L'étude de faisabilité est financée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et l'agence de l'eau. Son montant est de 21 000 €.

Concernant la pépinière d'activités, les budgets ne sont que prévisionnels³⁵.

Le budget d'investissement est estimé entre 350 000 et 500 000 €, déclinés ainsi :

- Acquisition du terrain, aménagements et bâtiment : 250 000 € à 370 000 €
- Acquisition d'équipements (matériel de production et des bâtiments, irrigation, tunnels, camion) : 110 000 €

Le budget de fonctionnement annuel est estimé de 40 000 à 50 000 € par an :

- Coordination, gestion et animation de l'association : 14 500 €
- Test au métier d'entrepreneur (coopérative ou couveuse) : 9 000 €
- Test au métier d'agriculteur (accompagnement et formation, mise à disposition et entretien des équipements...) : 22 500 €

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- Ville et Communauté d'agglomération de Besançon,
- Conseil Général du Doubs,
- Conseil Régional de Franche-Comté,
- Union européenne via le Fonds Social Européen (FSE).

L'hébergement juridique, la mise à disposition de l'outil de production, les frais d'entretien du matériel seront en partie payés par les porteurs de projet.

Les frais d'entretien du terrain et du bâti seront assumés par le propriétaire.

³⁵ **AFIP Bourgogne – Franche-Comté**, diaporama de présentation de l'étude de faisabilité pour une pépinière d'activités agricoles sur le Grand Besançon, octobre 2011.

Résultats du projet

Chronologie des réalisations

2011 : Etude de faisabilité, réalisée par l'AFIP Bourgogne Franche-Comté.

L'objectif serait une mise en œuvre à l'automne 2012... mais cela dépend d'une mobilisation rapide d'un foncier adapté.

Résultats

Projet en cours d'élaboration : pas encore de résultat concret.

Difficultés rencontrées

Le projet n'est actuellement pas réellement avancé, puisque l'agglomération est en recherche de foncier (environ 5 ha, sans bâtiments donc à aménager).

Points de vigilance

Il est nécessaire d'avoir une visibilité sur le foncier (prix, localisation, vocation à long terme) pour s'engager dans un positionnement ferme et chiffrer les investissements.

Contacts

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Cécile PIGANIOL

Service Environnement

4, rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON

Tél : 03 81 65 06 53

E-mail : cecile.piganiol@grandbesancon.fr

AFIP Bourgogne Franche-Comté

Laurent CARPENTIER

9 avenue Aristide Briand

39100 DOLE

Tél. : 03 84 80 11 56

E-mail : afipbfc@gmail.com

Site internet : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?rubrique19>

Bibliographie

Informations générales

AFIP, « Anticiper la pérennisation des espaces-test en milieu rural », 2007.

CELAVAR, *L'espace test en agriculture. Une solution innovante pour des installations agricoles durables*, février 2010.

Terres en Villes, *Le point sur... Les politiques d'installation et d'accueil dans les agglomérations membres de Terres en Villes*, mai 2011.

Transrurales initiatives, « Création d'activités : se lancer avec filets », Dossier Transrural n° 347, 4 décembre 2007, <http://www.transrural-initiatives.org/numero-331-350/dossier%20Edora%20espaces%20test%20-%20347.pdf> (consulté le 04/11/2011).

Transrurales Initiatives, « Espaces-test. De nouvelles dynamiques économiques pour les territoires ruraux », Dossier Transrural n° 298, 29 novembre 2005, <http://www.transrural-initiatives.org/numero-294-310/TRI%20298%20dossier.pdf> (consulté le 04/11/2011).

Union des Couveuses d'entreprises, site interne, <http://www.uniondescouveuses.com> (consulté le 04/11/2011).

URSSAF, Site internet, page de présentation du CAPE, http://www.urssaf.fr/employeurs/dossiers_reglementaires/dossiers_reglementaires/le_contrat_dappui_au_projet_dentreprise_01.html (consulté le 07/11/2011)

Fiche « Les Espaces Test ou Couveuses Agricoles », <http://www.reseaurural.fr/files/contenus/1933/espacetestf.pdf> (consulté le 04/11/2011).

A noter : un numéro de Transrurales Initiatives sur la thématique des espaces test est à paraître en février 2012.

Expériences

Fiche 1 : Projet de pépinières d'activité agricole, Pays du Calais, Pas-de-Calais.

AFIP Nord-Pas-de-Calais, Diaporama de l'étude pré-opérationnelle « Les outils de la création d'activité sur le Pays du Calais – Mise en œuvre d'un espace test agriculture biologique », novembre 2011.

Syndicat Mixte du Pays du Calais, *Dossier de candidature Pôle d'Excellence Rurale du Pays du Calais « Circuits de proximité, politique alimentaire locale et identité territoriale »*, octobre 2010.

Fiche 2 : Couveuse en maraîchage biologique du Domaine de Vivier, Communauté d'agglomération de Montpellier, Hérault.

ADEAR LR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Languedoc-Roussillon), « 3 espaces-test agricoles en Languedoc-Roussillon », plaquette de présentation, juin 2011.

ADEAR LR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural en Languedoc-Roussillon), « Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une couveuse agricole régionale. Cahier des charges », 9 octobre 2008.

Fiche 3 : Les Champs des Possibles, couveuse d'activités agricoles et rurales, Ile-de-France.

Conseil Régional Ile-de-France, Rapport pour la commission permanente du conseil régional, Agriculture et Environnement, Agriculture Biologique, Agriculture Périurbaine, 3^{ème} Rapport d'affectations 2011, présenté par Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Juillet 2011.

Les Champs des Possibles, Diaporama de présentation « Les Champs des possibles. Couveuse d'activités agricoles et rurales », http://www.amap-idf.org/images/groupe/couveuse/presentation_cdp_site_internet.pdf (consulté le 04/11/2011).

Pôle ABIOSOL, plaquette « Vous avez un projet d'installation en agriculture bio en Ile-de-France ? », http://www.amap-idf.org/images/groupe/couveuse/dossiers/installation_agricole/plaquette_pole_abiosol_2010.pdf (consulté le 04/11/2011).

Réseau des AMAP en Ile-de-France, « De l'éveil des vocations à la création d'activités rurales : Projet de ferme couveuse d'activités agricoles porté par le réseau AMAP-IdF », http://www.amap-idf.org/index.php?option=com_content&task=view&id=538&Itemid=336 (consulté le 04/11/2011).

Réseau des AMAP en Ile-de-France, Plaquette « Les Champs des Possibles », http://www.amap-idf.org/images/groupe/couveuse/plaquette_cdp.pdf (consulté le 04/11/2011).

Fiche 4 : Les Prés d'Amont, espace-test en maraîchage biologique, Communauté d'agglomération de Blois, Loir-et-Cher.

Bio Centre, dossier *Les Prés d'Amont, espace-test maraîchage bio*, juin 2011 (disponible sur internet : http://www.epl41.educagri.fr/horti.blois/PDF/presdamont_BD.pdf, consulté le 04/11/2011).

Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys, *Candidature pour l'adhésion à Terres en Villes, Dossier de présentation de la politique agricole*, 20 octobre 2011.

« Une couveuse pour installer des maraîchers bio », <http://www.leader-layonsaumurois.fr/images/uploaded/LEADER/Fiche%20projet%20couveuse%20maraichers%20Aglo%20de%20Blois.pdf>, 7 décembre 2010 (consulté le 04/11/2011).

Fiche 5 : Le Gerموir, pépinière d'activités agricoles et agri-rurales, Ambricourt, Pas-de-Calais.

A Petits PAS, Site internet, <http://www.apetittpas.net/creation-entreprises-64.php> (consulté le 07/11/2011)

Fiche « Le Gerموir », <http://psdr-coxinel.fr/IMG/pdf/GerموirGRAINES.pdf> (consulté le 04/11/2011).

Fiche 6 : La SAS Gr.A.I.N.E.S., couveuse agricole – innovation nourricière, Région Aquitaine.

SAS Gr.A.I.N.E.S., brochure « Comment soutenir un projet innovant et social » (prêt de trésorerie), http://graines.acacs.org/wp-content/uploads/2009/02/brochure_pret_treso_v1.pdf, consulté le 07/11/2011.

Fiche « La SAS Gr.A.I.N.E.S. », <http://psdr-coxinel.fr/IMG/pdf/GemoirGRAINES.pdf> (consulté le 04/11/2011).

Fiche 7 : Couveruse d'activités agricoles en Save et Garonne, Communauté de Commune de Save et Garonne, Haute-Garonne.

CIVAM CREA et Communauté de Communes de Save et Garonne, Plaquette « Devenir maraîcher en agriculture biologique en Save et Garonne. La couveuse d'activités agricoles », 2011.

Site internet de la Communauté de Commune de Save et Garonne, page « Agriculture », <http://www.cc-saveetgaronne.fr/content/agriculture>, consulté le 07/11/2011.

Fiche 8 : Projet de pépinière d'activités maraîchères, Communauté d'agglomération du Grand Besançon, Doubs.

AFIP Bourgogne – Franche-Comté, diaporama de présentation de l'étude de faisabilité pour une pépinière d'activités agricoles sur le Grand Besançon, octobre 2011.

Personnes contactées

CARLIER Xavier, AFIP Nord-Pas-de-Calais, Salarié en charge du volet agriculture bio et territoires (*entretien sur le site du Gerموir*).

CARPENTIER Laurent, AFIP Bourgogne Franche-Comté.

CLOCHARD Cédric, Couveuse Mature Entreprise (Loir-et-Cher).

DUHAUT Christophe, Pays du Calais, Chargé de mission "Développement Economique".

LE BLANC Joseph, chargé de mission ADEAR Languedoc Roussillon et futur gérant de la couveuse du Domaine de Vivier.

MACREZ Brigitte, Lycée Horticole de Blois.

MEYMERIT Frank, CIVAM Aquitaine et SAS GR.A.I.N.E.S.

MOREAC Marie, Communauté de communes de Save et Garonne, Responsable des Services Techniques.

PECHOUX Sylvain, Responsable Couveuse d'activités agricoles et rurales *Les Champs des Possibles*.

PIGANIOL Cécile, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Service Environnement.

TRUFFER Julie, Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys, Mission aménagement de l'espace.



TERRES EN VILLES

40, avenue Marcelin Berthelot – BP 2608
38 036 GRENOBLE Cedex 2
Tél. : 04 76 20 68 31
Fax : 04 76 40 38 44

www.terresenvilles.org